

CARACTÉRISATION DES MILIEUX SENSIBLES ET INVENTAIRE DES DÉPOTOIRS CLANDESTINS COMPRIS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR CÔTIER DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Inventaires sur le terrain

Josiane Torresan, chargée de projets

Rédaction du rapport

Josiane Torresan

Geneviève Lemoyne, directrice

Émile Favre, chargé de projets

Photographies

Josiane Torresan

Révision

Geneviève Lemoyne, directrice

Yves Briand, Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie

Thierry Ratté, Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie

Ce projet a été réalisé grâce à la contribution financière du Fonds EAU Nord Gaspésie, du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie, ainsi que du Programme Interactions communautaires (PIC). Le financement du PIC, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, est partagé entre Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques.



Nous tenons également à souligner la participation du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie, de la MRC de La Haute-Gaspésie, de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche et de la Ville de Cap-Chat dans la réalisation de ce projet.

Référence à citer :

Comité ZIP Gaspésie, 2016. *Caractérisation des milieux sensibles et inventaire des dépotoirs clandestins compris à l'intérieur du secteur côtier de la MRC de La Haute-Gaspésie*. 90 pages.

1. MISE EN CONTEXTE	1
2. LOCALISATION DE L'AIRE D'ÉTUDE	2
3. MÉTHODOLOGIE	2
4. RÉSULTATS	4
Fiche no 1 : Baie des Capucins	5
Fiche n°2 : Anse des Capucins.....	9
Fiche no 3 : Plage du phare de Cap-Chat	12
Fiche no 4 : Baie de Cap-Chat.....	15
Fiche no 5 : Anse de Cap-Chat.....	21
Fiche no 6 : Anse au Goémon.....	24
Fiche no 7 : Anse à Perré	27
Fiche no 8 : Anse de Sainte-Anne-des-Monts	30
Fiche no 9 : Embouchure du ruisseau à Patates.....	33
Fiche no 10 : Anse de la Tourelle.....	36
Fiche no 11 : Anse à Jean.....	39
Fiche no 12 : Embouchure de la rivière à la Martre.....	42
Fiche no 13 : Embouchure de la rivière Marsoui	45
Fiche no 14 : Anse de la Rivière-à-Claude.....	48
Fiche no 15 : Anse de Mont-Saint-Pierre.....	51
Fiche no 16 : Anse de Mont-Louis	54
Fiche no 17 : Anse Pleureuse.....	60
Fiche no 18 : Baie de Gros-Morne.....	63
Fiche no 19 : Baie de Manche-d'Épée.....	66
Fiche no 20 : Anse de la rivière Madeleine	69
Fiche no 21 : Anse du Cap à l'Ours	76
Fiche no 22 : La Grande Anse	79
5. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION DES SITES	82
6. CONCLUSION	84
7. RÉFÉRENCES	85

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1. LOCALISATION DES 22 SITES RETENUS POUR LA CARACTÉRISATION, MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE.....	3
FIGURE 2. CARTE DE LA BAIE DES CAPUCINS.....	7
FIGURE 3. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE LA BAIE DES CAPUCINS	8
FIGURE 4. CARTE DE L'ANSE DES CAPUCINS.....	10
FIGURE 5. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE DES CAPUCINS	11
FIGURE 6. CARTE DE LA PLAGE DU PHARE DE CAP-CHAT.....	13
FIGURE 7. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE LA PLAGE DU PHARE DE CAP-CHAT	14
FIGURE 8. CARTE DE LA BAIE DE CAP-CHAT	18
FIGURE 9. DÉLIMITATION APPROXIMATIVE DES MILIEUX HUMIDES INVENTORIÉS À L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT PAR LE CENG.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FIGURE 10. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE LA BAIE DE CAP-CHAT	20
FIGURE 11. CARTE DE L'ANSE DE CAP-CHAT	22
FIGURE 12. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE À CAP-CHAT	23
FIGURE 13. CARTE DE L'ANSE AU GOÉMON.....	25
FIGURE 14. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE AU GOÉMON.....	26
FIGURE 15. CARTE DE L'ANSE À PERRÉ.....	28
FIGURE 16. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE À PERRÉ.....	29
FIGURE 17. CARTE DE L'ANSE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.....	31
FIGURE 18. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS	32
FIGURE 19. CARTE DE L'EMBOUCHURE DU RUISSEAU À PATATES	34
FIGURE 20. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'EMBOUCHURE DU RUISSEAU À PATATES	35
FIGURE 21. CARTE DE L'ANSE DE LA TOURELLE.....	37
FIGURE 22. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE DE LA TOURELLE	38
FIGURE 23. CARTE DE L'ANSE À JEAN	40
FIGURE 24. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE À JEAN.....	41
FIGURE 25. CARTE DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE À LA MARTRE	43
FIGURE 26. AUTRES OBSERVATIONS À L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE À LA MARTRE...	44
FIGURE 27. CARTE DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE MARSOUI	46
FIGURE 28. AUTRES OBSERVATIONS À L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE MARSOUI.....	47
FIGURE 29. CARTE DE L'ANSE DE LA RIVIÈRE-À-CLAUDE.....	49
FIGURE 30. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE DE LA RIVIÈRE-À-CLAUDE .	50
FIGURE 31. CARTE DE L'ANSE DE MONT-SAINT-PIERRE	52
FIGURE 32. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE DE MONT-SAINT-PIERRE...	53
FIGURE 33. CARTE DE L'ANSE DE MONT-LOUIS	59
FIGURE 34. DÉLIMITATION APPROXIMATIVE DU MILIEU HUMIDE INVENTORIÉ À L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE MONT-LOUIS PAR LE CENG.....	60

FIGURE 35. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE DE MONT-LOUIS	59
FIGURE 36. CARTE DE L'ANSE PLEUREUSE.....	61
FIGURE 37. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE PLEUREUSE	62
FIGURE 38. CARTE DE LA BAIE DE GROS-MORNE.....	64
FIGURE 39. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE LA BAIE DE GROS-MORNE.....	65
FIGURE 40. CARTE DE LA BAIE DE MANCHE-D'ÉPÉE.....	67
FIGURE 41. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE LA BAIE DE MANCHE-D'ÉPÉE	68
FIGURE 42. CARTE DE L'ANSE DE LA RIVIÈRE MADELEINE	72
FIGURE 43. PHOTOGRAPHIES DES DIFFÉRENTS MARAIS DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE MADELEINE.....	73
FIGURE 44. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE DE LA RIVIÈRE MADELEINE	74
FIGURE 45. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE DE LA RIVIÈRE MADELEINE (SUITE).....	75
FIGURE 46. CARTE DE L'ANSE DU CAP À L'OURS.....	77
FIGURE 47. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE L'ANSE DU CAP À L'OURS.....	78
FIGURE 48. CARTE DE LA GRANDE ANSE	80
FIGURE 49. AUTRES OBSERVATIONS SUR LE SITE DE LA GRANDE ANSE	81

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. LISTE DES PRINCIPALES PLANTES OBSERVÉES DANS LE MARAIS DE LA BAIE DES CAPUCIN.....	6
TABLEAU 2. LISTE DES PLANTES OBSERVÉES DANS LE MILIEU HUMIDE DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT PAR LE CENG ²	17
TABLEAU 3. LISTE DES PLANTES OBSERVÉES DANS LE MILIEU HUMIDE DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE MONT-LOUIS PAR LE CENG ³	56
TABLEAU 4. LISTE DES PLANTES OBSERVÉES DANS LES MARAIS DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE MADELEINE.....	71
TABLEAU 5. SYNTHÈSE DES MILIEUX HUMIDES ET DE LEUR SUPERFICIE.....	83

1. MISE EN CONTEXTE

Par définition, les milieux sensibles sont des sites d'intérêt écologique, avec ou sans utilisation anthropique, et dont la préservation est essentielle à la santé des écosystèmes. Les milieux humides font partie des milieux sensibles et offrent de nombreux avantages, autant aux niveaux environnemental, social, qu'économique. Considérés comme des pouponnières ichtyologiques et entomologiques exceptionnelles, ils accueillent une biodiversité faunique terrestre et aquatique des plus riches. Véritables agents purificateurs de l'eau, les milieux humides jouent le rôle des reins de la planète, captant les sédiments et réduisant la concentration des pathogènes et décontaminant les divers plans d'eau et milieux terrestres. Ils constituent une barrière naturelle qui réduit les risques d'inondation et freine l'érosion, protégeant ainsi les lignes du rivage (Canards Illimités Canada, 2012).

Compte tenu que le phénomène de l'érosion est fort présent dans le secteur nord de la péninsule gaspésienne et que la présence des milieux sensibles et humides côtiers de cette zone est sujette à de nombreuses menaces actuelles et éventuelles, le Comité ZIP Gaspésie a réalisé un projet de caractérisation des milieux sensibles et d'inventaire des dépotoirs sauvages dans le tronçon côtier compris à l'intérieur des limites de la MRC de La Haute-Gaspésie. Comme les milieux humides côtiers de cette zone représentent une faible superficie du territoire, l'évaluation de leur état en richesse naturelle et de leurs perturbations a été réalisée dans l'optique de proposer des stratégies de conservation.

C'est dans le cadre de la Politique de l'eau et de sa Gestion Intégrée du St-Laurent que le Comité ZIP Gaspésie a visé l'atteinte des objectifs suivants à l'intérieur de la zone d'étude:

- Identifier les types de milieux sensibles et humides ainsi que leur composition végétale;
- Dénoter la présence de zosteraies;
- Dénoter la présence d'espèces à statut particulier ou envahissantes;
- Identifier les principales perturbations du milieu;
- Identifier la présence de dépotoirs clandestins;
- Proposer des solutions de conservation pour assurer la pérennité de ces habitats.

La description des résultats est présentée dans le présent rapport sous forme de fiches techniques concernant chacun des 22 sites sélectionnés.

2. LOCALISATION DE L'AIRE D'ÉTUDE

Comme le mandat du Comité ZIP Gaspésie est orienté sur la préservation des habitats côtiers et sur les usages qui y sont reliés, la présente étude s'est conduite spécifiquement le long des berges de la péninsule nordique gaspésienne.

La caractérisation des milieux sensibles a été réalisée plus précisément à l'intérieur des limites de la MRC de La Haute-Gaspésie. Dans un premier temps, la cartographie du littoral de la côte nord gaspésienne a été étudiée de façon à retenir les sites côtiers présentant le plus de potentiel en importance écologique de conservation. Ainsi, 22 sites ont été retenus et ont fait l'objet d'une caractérisation au cours de la saison estivale 2016 (figure 1). Ces sites correspondent soit à des baies, des anses ou des rivages où se retrouvent des populations résidentes ou touristiques qui, de par leurs activités, peuvent grandement affecter l'intégrité de ces habitats côtiers.

3. MÉTHODOLOGIE

La côte de la MRC de La Haute-Gaspésie a d'abord été étudiée grâce à des photos aériennes, l'emphase étant mise sur les anses, les baies ainsi que les estuaires de cours d'eau. Les sites présentant un potentiel particulier d'être un milieu sensible ou humide ont été retenus. Ainsi, la caractérisation de 22 sites côtiers a été réalisée dans la zone littorale qui longe le fleuve Saint-Laurent, entre le 13 et le 25 juillet 2016. Pour chacun des sites, une fiche technique a été produite afin de détailler les spécificités de chacun.

La facilité d'accès aux sites a d'abord été évaluée. En effet, un site peu accessible a peu de chances d'être perturbé. Au contraire, un site qui subit un fort achalandage a plus de chances de souffrir de pressions anthropiques de tout genre.

Une description générale des sites a ensuite été réalisée : escarpement, type de plage, type de végétation. Dans les milieux humides, pour chacune des strates végétales (herbacée, arbustive, arborescente), les espèces dominantes présentes, ainsi que leur pourcentage de recouvrement, étaient notées. Une attention particulière était donnée à la présence d'espèces exotiques envahissantes et d'espèces à statut particulier, qu'elles soient animales ou végétales. Il est à noter que ces fiches techniques ont été inspirées par les travaux de caractérisation effectués par le Bureau d'écologie appliquée lors de leur étude de caractérisation des milieux humides de la MRC de Charlevoix-Est (Bélanger et Gilbert, 2014). Des photos de chacun des sites ont été prises et jointes au présent rapport de façon à bien imager les résultats récoltés. Dans le cas où un milieu humide a été identifié, l'inventaire des espèces végétales dominantes a été détaillé.

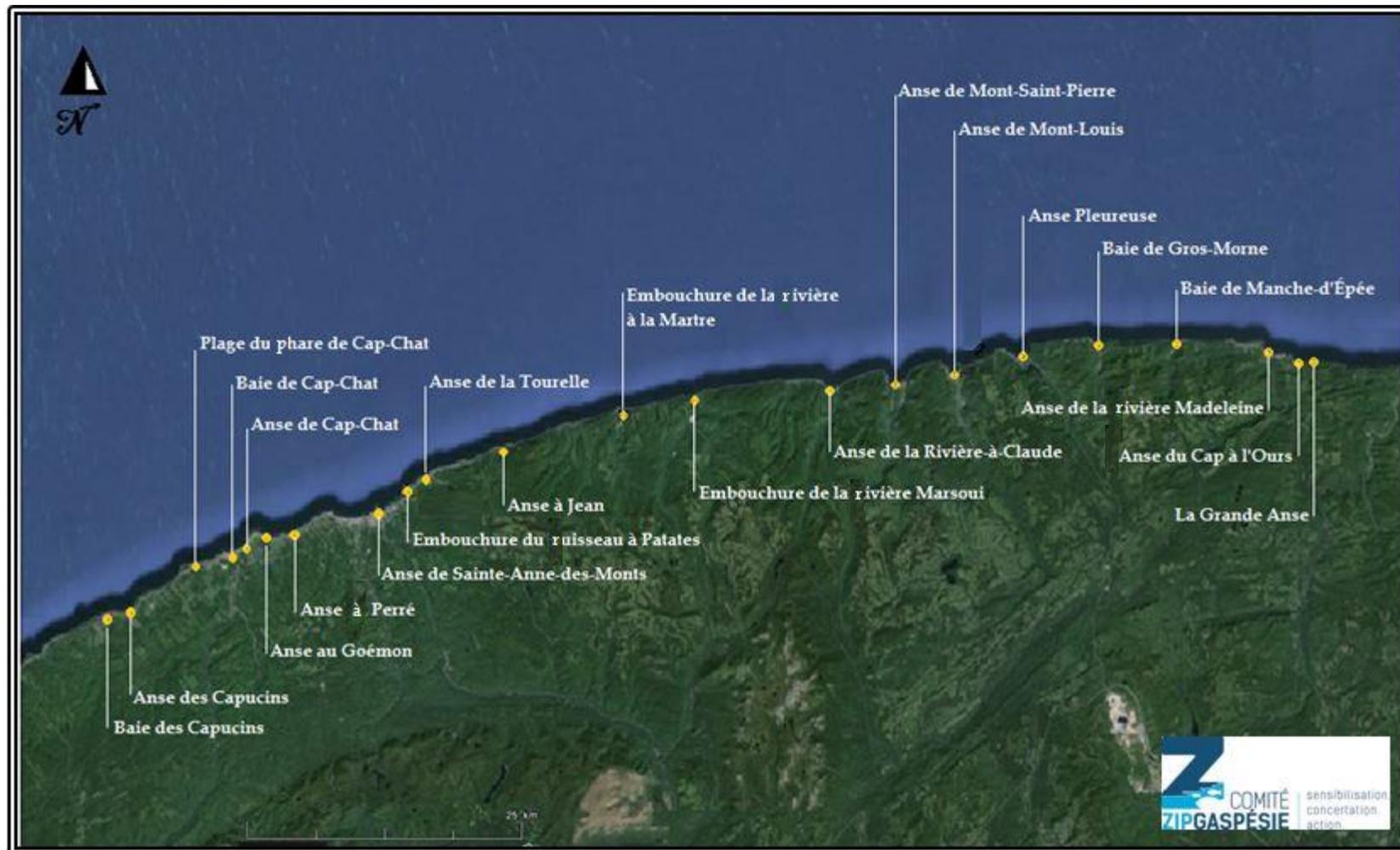


Figure 1. Localisation des 22 sites retenus pour la caractérisation, MRC de La Haute-Gaspésie

Une attention spéciale a été apportée à l'identification des zosteraies dans la zone d'étude. Comme la zostère est une plante aquatique, la zone d'inventaire des zosteraies a été circonscrite de la plage jusqu'aux eaux marines et estuariennes ayant une profondeur maximale de 1 m, et ce, dû aux limitations de l'équipement d'exploration se résumant au port de bottes pantalons de caoutchouc.

La visite sur le terrain a permis également de vérifier la présence de dépotoirs clandestins à l'intérieur des zones étudiées. Comme plusieurs des sites sélectionnés se trouvent près des zones résidentes, les traces anthropiques ont été notées. Étant donné la fragilité des milieux sensibles et leur importance écologique, des suggestions ont été amenées visant la conservation de ces habitats à long terme.

Comme les milieux humides des rivières Cap-Chat et Mont-Louis dans leur partie située en amont de la route 132, soit la plus éloignée de la côte, avaient déjà été inventoriés par le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG), leurs résultats ont été ajoutés aux fiches descriptives. Étant donné que la méthodologie du CENG était différente de celle de la présente étude, la présentation des résultats a été adaptée de manière à atteindre les buts proposés dans ce document. Le CENG a effectué sur ces sites une analyse méthodologie précise en mettant en place des parcelles d'échantillonnages où le sol, la flore et la faune ont été inventoriés et analysés. Les résultats de ces analyses sont disponibles en ligne sur le site du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie.

4. RÉSULTATS

En tout, 22 fiches correspondant aux 22 sites inventoriés ont été réalisées afin de caractériser la nature et l'état actuel de ceux-ci.

Fiche no 1 : Baie des Capucins

Date de la visite : 13 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via le chemin de la Baie à l'ouest et la route du Village à l'est.

Description du site :

Baie alimentée en eau douce par la rivière des Grands Capucins et les ruisseaux du lac à Campion et Georges-Émile-Lavoie, avec fonds vaseux doté de la présence de myes communes et de moules. Littoral principalement composé d'une plage de gravier et de galets dans ses extrémités est et ouest et d'un marais salé au centre. Présence d'un quai flottant, d'une jetée constituée d'enrochement (figure 3, photo A), d'un camping (figure 2, photo 2 et figure 3, photo B) et de maisons au-dessus de la pente littorale. Dans sa partie ouest, le talus possède une pente d'environ 30° et une hauteur de 1 m. Dans la partie est, il possède plutôt une pente de 10° pour une élévation de 30 cm. Dans la partie supérieure du talus se trouve une strate herbacée, suivie par une strate arbustive, puis arborescente.

Composition principale du site :

Strate herbacée (55 %), plage de galet ou de gravier (15 %), infrastructures (15 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible humide se définissant par un marais salé à marelles (figure 2, photos 1, 3, 4 et 5). La liste des principales espèces végétales qui le composent est présentée dans le tableau 1. On y trouve une aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA).

Espèces à statut précaire :

Présence observée de l'hirondelle rustique, qui a un statut menacé selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée. La présence du mélilot blanc, une espèce opportuniste, a été observée avec un recouvrement approximatif de < 5 % de la superficie végétale du site.

Présence de zosteraie :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Traces de véhicules tout terrain (VTT) dans le marais et sur la grève (figure 2, photo 4 et figure 3, photos C et D).
- 2- Déchets (lattes de bois, débris de ciment reliés à des anciennes structures anthropiques tels que ponceaux, etc.) (figure 3, photos E et F).
- 3- Érosion (environ 10 % de la côte) et décrochement de talus sur la partie ouest.
- 4- Feux de camp sur le site du camping.

Fiche no 1 : Baie des Capucins (suite)

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de VTT grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Procéder à la cueillette des déchets.
- S'assurer que les activités touristiques, principalement liées au camping et au quai flottant, ne deviennent pas une éventuelle problématique environnementale.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de respecter les mesures de mitigation proposées car la circulation des VTT peut avoir des impacts permanents et irréversibles sur le marais.

Tableau 1. Liste des principales plantes observées dans le marais de la baie des Capucin

Nom français	Nom scientifique	Recouvrement végétal par strate (%)
Strate arbustive		
Cornouiller stolonifère	<i>Cornus stolonifera</i>	25 %
Gadellier amer	<i>Ribes triste</i>	30 %
Rosier palustre	<i>Rosa palustris</i>	25 %
Strate herbacée		
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	< 5 %
Carex paléacé	<i>Carex paleacea</i>	< 5 %
Glaux maritime	<i>Lysimachia maritima</i>	< 5 %
Marguerite blanche	<i>Leucanthemum vulgare</i>	< 5 %
Potentille ansérine	<i>Potentilla anserina</i>	< 5 %
Quenouille	<i>Typha</i> sp.	< 5 %
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	< 5 %
Scirpe maritime	<i>Scirpus maritimus</i>	< 5 %
Spartine alterniflore	<i>Spartina alterniflora</i>	75 %
Spartine étalée	<i>Spartina patens</i>	10 %
Troscart maritime	<i>Triglochin maritima</i>	< 5 %
Vesce jargeau	<i>Vicia cracca</i>	< 5 %



Figure 2. Aperçu de la baie des Capucins



A- Quai flottant et enrochement



B- Camping



C- Traces de VTT sur la plage



D- Traces de VTT dans le marais



E- Débris de bois sur la plage



F- Débris de ciment sur la plage

Figure 3. Observations sur le site de la baie des Capucins

Fiche n°2 : Anse des Capucins

Date de la visite : 14 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via la route du Village à l'ouest et la route 132 à l'est.

Description du site :

Anse littorale formée par une plage de sable et de galets avec présence partielle d'un socle rocheux, serpentée par le ruisseau des Petits Capucins ainsi que par plusieurs petits cours d'eau. Zone côtière à forte pression anthropique ceinturée par la route avec présence de maisons, d'une cantine et d'un centre d'information touristique. Dans sa partie ouest, le talus possède une pente d'environ 45° et une hauteur de 1,5 m. Dans sa partie est, la pente est de 45° et l'élévation de 1 à 3 m. Dans les zones d'érosion, la pente peut passer de 45° à 90°. Environ 30 % de la côte est enrochée afin de contrer l'érosion côtière à proximité de la route. Dans la partie supérieure du talus se trouve une strate herbacée, suivie par une strate arbustive. Environ 5 % de la côte présente de l'érosion (figure 5, photo A).

Composition principale du site :

Infrastructures (25 %), plage de sable (20 %), plage de galet ou gravier (15 %), strate herbacée (15 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable et de gravier (figure 4, photos 2 et 3). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée.

Présence de zosteraie :

Aucune zosteraie observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Érosion et décrochement de talus (figure 4, photo 1 et figure 5, photos E et F).
- 2- Déchets (pneus, planches de bois, lattes de bois, grilles de métal, etc.) (figure 5, photos B, C et D).
- 3- Traces de VTT et de camion sur la grève.
- 4- Feux de camp sur la grève.

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de VTT grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Procéder à la cueillette des déchets. Puisqu'il y en a peu, cette tâche serait rapidement réalisée.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de maintenir le niveau d'usage actuel.



Figure 4. Aperçu de l'anse des Capucins



A- Enrochement le long du littoral



B- Déchets de métal



C- Pneu sur la plage touchant à l'eau



D- Pneu dans la zone de marnage



E- Érosion et décrochement de talus



F- Station de repos touchée par l'érosion

Figure 5. Observations sur le site de l'anse des Capucins

Fiche no 3 : Plage du phare de Cap-Chat

Date de la visite : 14 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via la route du Phare à l'ouest et par la route des Chalets à l'est.

Description du site :

À l'ouest, plage principalement formée de sable et de socle rocheux, bordée par une falaise d'une hauteur d'environ 30 m et d'une pente de 90°. À l'est, plage de sable mélangé à de fins coquillages concassés, caractérisée par un talus d'une hauteur de 2 m et d'une pente de 75°. Dans la partie supérieure de talus se trouve une strate herbacée, suivie par une strate arbustive. Site très habité (présence de chalets) dans sa partie est. Ce site est traversé par le ruisseau à Fournier, qui se déverse dans la mer. Environ 75 % de la côte est affectée par l'érosion. Aucun enrochement n'est présent dans ce milieu.

Composition principale du site :

Plage de sable (40 %), infrastructures (15 %), socle rocheux (15 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable (figure 6, photos 1 à 3). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Érosion et décrochement de talus (figure 7, photos A et B).
- 2- Déchets (tuyau de plastique, etc.) (figure 7, photo F).
- 3- Traces de VTT sur la grève (figure 7, photo E).
- 4- Feux de camp sur la grève (figure 7, photos C et D).

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de VTT grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Procéder à la cueillette des déchets. Puisqu'il y en a peu, cette tâche serait rapidement réalisée.
- Effectuer une stabilisation adéquate du talus. Comme la majorité de la côte est touchée par l'érosion et que les habitations perdent du terrain à chaque année, des mesures de conservation du milieu sont à considérer.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de maintenir le niveau d'usage actuel.

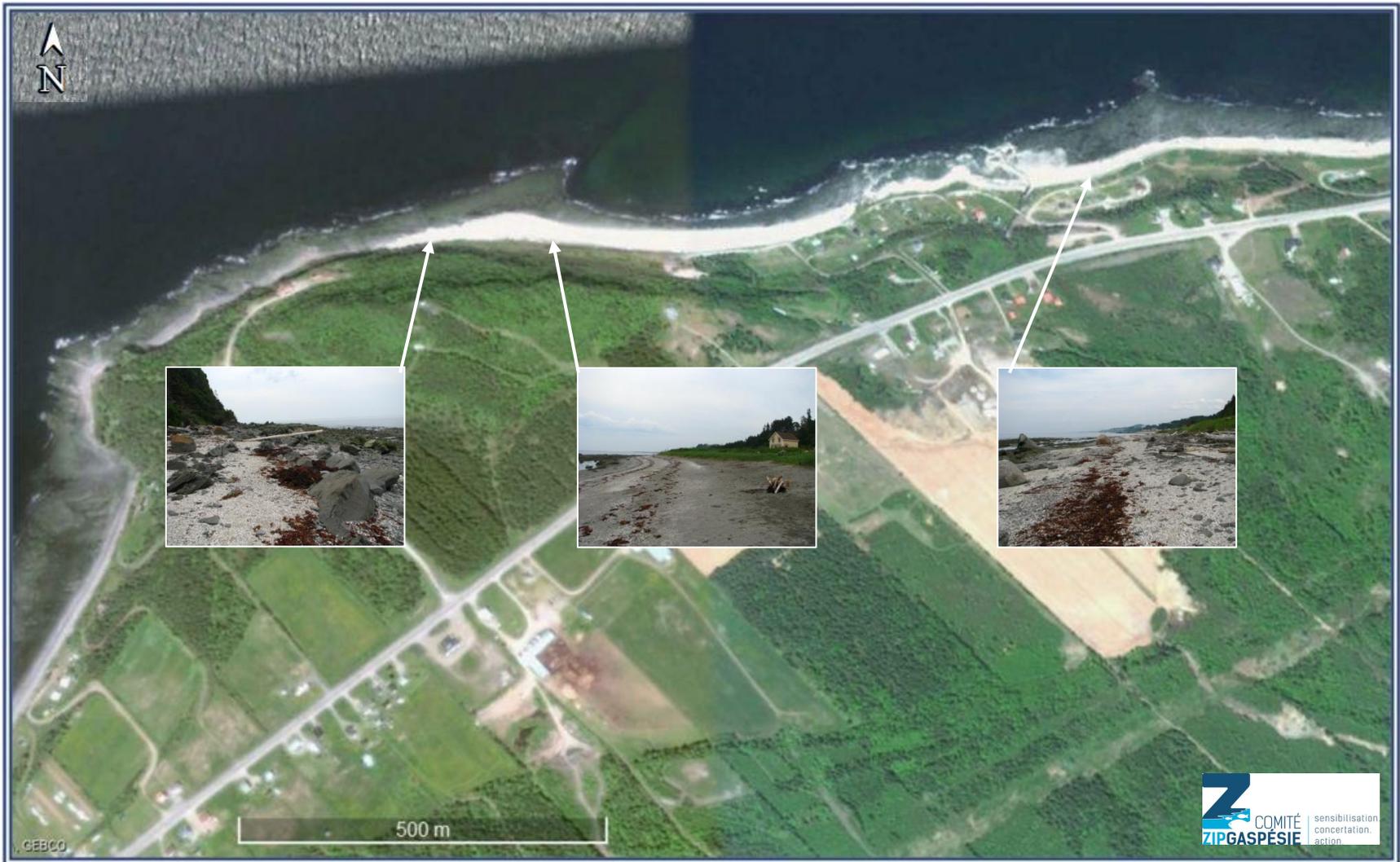


Figure 6. Aperçu de la plage du phare de Cap-Chat



A- Érosion et décrochement de talus



B- Observatoire touché par l'érosion



C- Feu de camp sur la plage



D- Traces de feu sur la plage



E- Traces de VTT sur la plage



F- Débris de plastique sur la plage

Figure 7. Observations sur le site de la plage du phare de Cap-Chat

Fiche no 4 : Baie de Cap-Chat

Date de la visite : 15 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via la rue du Rivage à l'ouest et via la halte routière à l'est.

Description du site :

Baie alimentée en eau douce par la rivière Cap-Chat. Partie ouest du littoral totalement enrochée et solidifiée en grande partie par un muret de protection en béton (figure 8, photos 1 et 4). Plage composée majoritairement de sable et d'un socle rocheux. Section présentant de fortes pressions anthropiques ornée de plusieurs habitations, de pelouse, d'un quai et de la route. Partie est formée par une plage de sable plus naturelle et moins fortement touchée par les pressions anthropiques quoique marquée par la présence d'une halte routière et de plusieurs structures touristiques (passerelle de marche, clôture en bois, bancs, belvédère). Dans la partie supérieure du talus se trouve une strate herbacée. Le talus possède une pente d'environ 40° et une hauteur de 2 m dans sa partie ouest et de 20° pour une élévation de 1 m dans sa partie est. Environ 5 % de la côte est touchée par l'érosion tandis que 50 % de celle-ci est enrochée ou emmurée.

Composition principale du site :

Plage de sable (30 %), strate herbacée (25 %), infrastructures (20 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible humide se définissant par un marais, un marécage arbustif et des îlots arborescents situés dans l'embouchure de la rivière Cap-Chat, soit en amont de la route 132 (figure 9). Comme l'inventaire floristique avait déjà été réalisé dans ce tronçon par le CENG, les données présentées dans le tableau 2 proviennent de leurs travaux (Briand, 2016).

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée. Cependant, selon le Centre de données du patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) une occurrence de tortue des bois, qui est menacée selon le COSEPAC et la LEP, a été recensée en 1982 sur le site. La présence de l'arlequin plongeur, considéré comme préoccupant selon le COSEPAC et la LEP, a également été recensée sur le site, toujours selon le CDPNQ.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée. La présence du mélilot blanc, une espèce opportuniste, a été observée avec un recouvrement approximatif de < 5 % de la superficie végétale du site.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Fiche no 4 : Baie de Cap-Chat

Perturbations observées :

- 1- Traces de véhicules dans la végétation (figure 10, photo C)
- 2- Déchets (bois, ciment, plastique, etc.) (figure 10, photos D, E et F)
- 3- Feux de camp (figure 10, photo B)
- 4- Érosion (figure 10, photo A)
- 5- Contamination par le rejet des eaux usées municipales non-traitées dans le fleuve Saint-Laurent (figure 9). En tout, 5 sorties de tuyaux sont présentes dans ce secteur de la baie de Cap-Chat.

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de VTT grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Procéder à la cueillette des débris.
- S'assurer que les activités touristiques ne deviennent par une éventuelle problématique environnementale.
- Construire une usine de traitement des eaux usées municipales afin de préserver la santé du fleuve Saint-Laurent. La Ville de Cap-Chat travaille d'ailleurs déjà à résoudre cette problématique.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Passable, à condition de suivre les mesures de mitigation proposées. Littoral très touché par la présence humaine.

Tableau 2. Liste des plantes observées dans le milieu humide de l'embouchure
de la rivière Cap-Chat par le CENG*

Nom français	Nom scientifique
Strate arborescente	
Aulne rugueux	<i>Alnus incana ssp. rugosa</i>
Bouleau blanc	<i>Betula papyrifera</i>
Cerisier	<i>Prunus sp.</i>
Épinette blanche	<i>Picea glauca</i>
Peuplier baumier	<i>Populus balsamifera</i>
Peuplier faux-tremble	<i>Populus tremuloides</i>
Saule	<i>Salix sp.</i>
Sorbier	<i>Sorbus sp.</i>
Thuja occidental	<i>Thuja occidentalis</i>
Strate arbustive	
Aulne crispé	<i>Alnus viridis ssp. Crispa</i>
Aulne rugueux	<i>Alnus incana ssp. rugosa</i>
Cornouiller stolonifère	<i>Cornus stolonifera</i>
Framboisier rouge	<i>Rubus idaeus</i>
Myrique baumier	<i>Myrica gale</i>
Rosier	<i>Rosa sp.</i>
Strate herbacée	
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>
Agrostide stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>
Anémone du Canada	<i>Anemone canadensis</i>
Aster de New-York	<i>Symphotrichum novi-belgii</i>
Bermudienne montagnarde	<i>Sisyrinchium montanum</i>
Carex aquatique	<i>Carex aquatilis</i>
Carex jaune	<i>Carex flava</i>
Nom français	Nom scientifique
Carex paléacé	<i>Carex paleacea</i>
Chardon	<i>Cirsium sp.</i>
Chiendent commun	<i>Elymus repens</i>
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i>
Fraisier des champs	<i>Fragaria virginiana</i>
Gaillet	<i>Galium sp.</i>
Hiéochloé odorante	<i>Anthoxanthum nitens ssp. nitens</i>
Iris de Hooker	<i>Iris hookeri</i>
Iris versicolore	<i>Iris versicolor</i>
Jonc de la Baltique	<i>Juncus balticus</i>
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>

Livèche d'Écosse	<i>Ligusticum scoticum</i>
Marguerite blanche	<i>Leucanthemum vulgare</i>
Pigamon pubescent	<i>Thalictrum pubescens</i>
Potentille ansérine	<i>Potentilla anserina</i>
Prêle	<i>Equisetum</i> sp.
Prêle d'hiver	<i>Equisetum hyemale</i>
Quenouille à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
Ronce pubescente	<i>Rubus pubescens</i>
Sanguisorbe du Canada	<i>Sanguisorba canadensis</i>
Scirpe à nœuds rouges	<i>Scirpus microcarpus</i>
Smilacine étoilée	<i>Maianthemum stellatum</i>
Tussilage pas-d'âne	<i>Tussilago farfara</i>
Vesce jargeau	<i>Vicia cracca</i>

* Les données de caractérisation de ce milieu ont été récoltées par un autre organisme selon une méthodologie différente, ce qui ne nous permet pas de présenter le pourcentage de recouvrement végétal par strate. Cependant, le CENG a évalué le recouvrement des espèces et son rapport contient des données permettant de qualifier les espèces dominantes parmi toutes celles inventoriées. Pour consulter le rapport du CENG :

http://www.conseileunordgaspesie.ca/public/documents/cartographie/index/rapport_de_caracterisation_milieu_humide_de_la_riviere_cap_chat_final.pdf



Figure 8. Aperçu de la baie de Cap-Chat

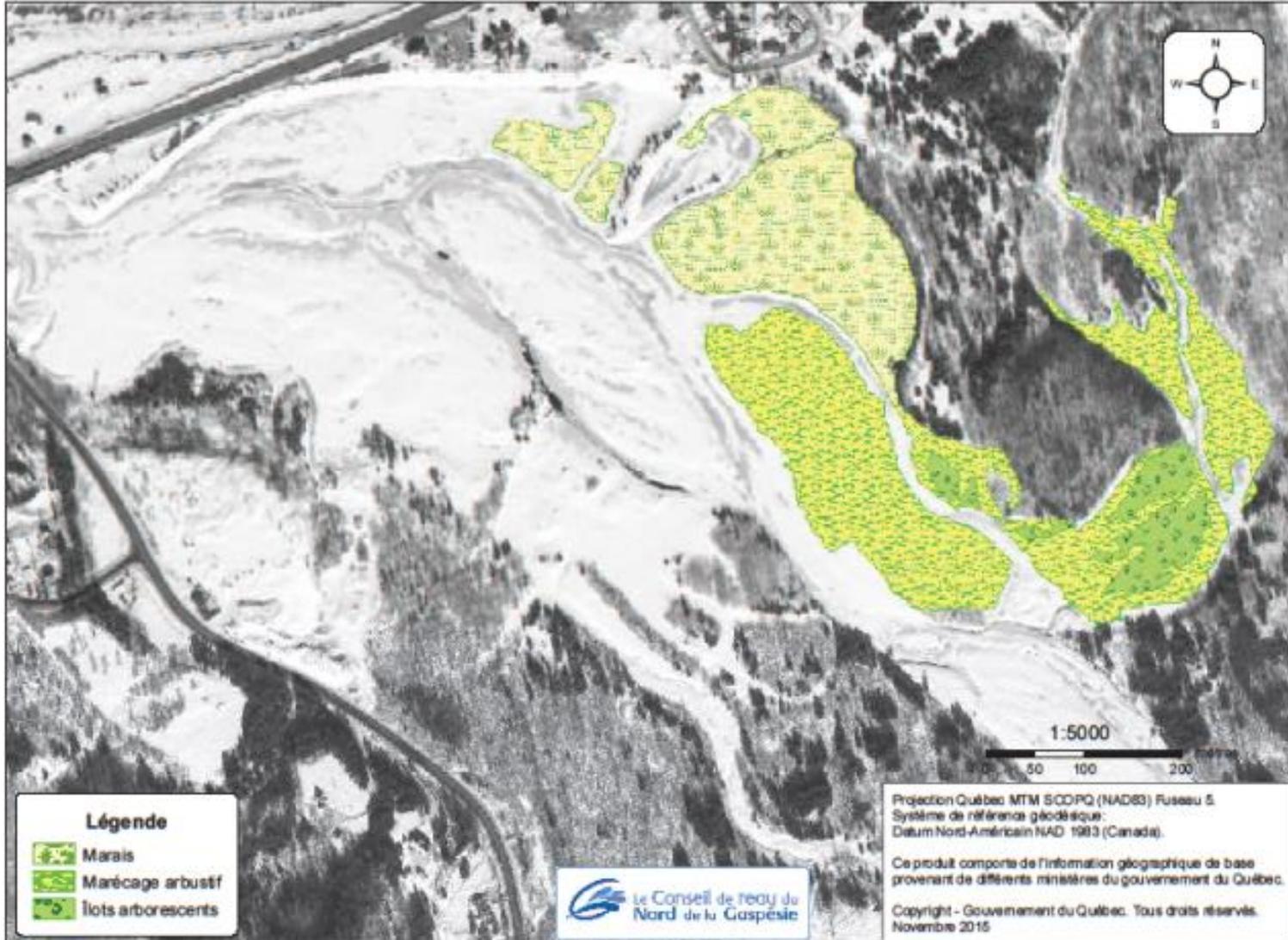


Figure 9. Délimitation approximative des milieux humides observés par le CENG



A- Érosion et décrochement de talus



B- Feu de camp sur la plage



C- Traces de véhicule dans la végétation



D- Débris de ciment sur le littoral



E- Débris de plastique sur la plage



F- Débris de bois sur la plage

Figure 10. Observations sur le site de la baie de Cap-Chat

Fiche no 5 : Anse de Cap-Chat

Date de la visite : 15 juillet 2016

Facilité d'accès : Plutôt accessible, via quelques descentes par la route 132.

Description du site :

Zone littorale située à proximité de la route 132, caractérisée par une plage de sable et une strate végétale herbacée dominante. Présence d'une strate arbustive par endroits et de pelouse. Implantation d'un camping dans l'extrémité est (figure 11, photo 2). Au centre du site se trouve un mur de béton permettant de surélever la route et de prévenir l'érosion. Ce mur est parsemé de grillage d'écoulement des eaux (figure 11, photo 4). Le talus présente une pente moyenne de 90° pour une hauteur de 30 cm. Site très habité (présence de maisons). La côte est affectée par l'érosion à 70 % et 5 % est enrochée ou emmurée.

Composition principale du site :

Plage de sable (30 %), strate herbacée (25 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable (figure 11, photo 1). Absence de milieu humide.

On y trouve une aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA).

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Érosion et décrochement de talus (figure 11, photo 3 et figure 12, photo C).
- 2- Traces de piétinement dans la végétation créant une dévégétalisation du sol. Plusieurs sentiers aléatoires ont été créés dans la végétation par des piétons qui circulent de la route à la mer (figure 12, photos A et B).
- 3- Feux de camp sur la grève (figure 7, photo D).
- 4- Déchets (plastique, ciment, etc.) (figure 12, photos E et F).
- 5- Plusieurs grillages sont remplis de débris organiques (figure 11, photo 4 et figure 12, photo C).
- 6- Contamination par le rejet des eaux usées municipales non-traitées dans le fleuve Saint-Laurent (figure 11). En tout, 3 sorties de tuyaux se jettent dans ce secteur de l'anse de Cap-Chat.

Mesures de mitigation proposées :

- Sensibiliser les piétons face au piétinement végétal.
- Procéder à la cueillette des déchets.
- Effectuer une stabilisation du talus dans la zone du camping.
- Nettoyer les grillages du mur de béton pour assurer le bon écoulement des eaux.
- Construire une usine de traitement des eaux usées municipales afin de préserver la santé du fleuve Saint-Laurent. La Ville de Cap-Chat travaille d'ailleurs déjà à résoudre cette problématique.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de prévenir la dégradation additionnelle du milieu en suivant les mesures de mitigation proposées.



Figure 11. Aperçu de l'anse de Cap-Chat



A- Piétinement dans la végétation



B- Sentier créé par le piétinement



C- Tuyau d'évacuation et érosion



D- Feux de camp sur la plage



E- Déchets de feux d'artifice



F- Bloc de ciment laissé dans l'eau

Figure 12. Observations sur le site de l'anse à Cap-Chat

Fiche no 6 : Anse au Goémon

Date de la visite : 16 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via les diverses descentes d'escalier le long de la 132 et à l'est via la route de la Pointe-au-Goémon.

Description du site :

Plage côtière de sable caractérisée par un talus d'une hauteur moyenne de 20 cm et d'une pente de 15° à l'ouest et par une pente d'environ 45° pour une hauteur de 1,5 m à l'est. Dans la partie supérieure du talus se trouve une strate herbacée, suivie par une strate arbustive par endroit. Ce site est traversé par le ruisseau Gagnon, qui se déverse dans la mer (figure 13, photo 4). Environ 15 % de la côte est affectée par l'érosion et un enrochement est retrouvé sur 10 % de sa longueur. Présence de maisons et de cabines aux extrémités est et ouest.

Composition principale du site :

Plage de sable (40 %), infrastructures (30 %), strate herbacée (25 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable (figure 13, photos 1 à 3). Absence de milieu humide. On y trouve une aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA).

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Traces de VTT et de camions sur la grève et dans la végétation pour accéder à la plage, accélérant le processus d'érosion (figure 13, photo 5; figure 14, photos C et D).
- 2- Traces de piétinement dans la végétation de la route à la mer, créant une dévégétalisation du sol (figure 14, photo B).
- 3- Érosion et décrochement de talus le long de la côte, affectant la route et les propriétaires de lots à proximité (figure 13, photos 5 et 6 et figure 14, photo A).
- 4- Feux de camp sur la grève (figure 14, photo E).
- 5- Déchets (figure 14, photo F).
- 6- Contamination par le rejet des eaux usées municipales non traitées dans le fleuve Saint-Laurent (figure 13). En tout, 3 sorties de tuyaux se rejettent dans ce secteur.

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Sensibiliser les piétons face au piétinement végétal.
- Procéder à la cueillette des déchets.
- Effectuer une stabilisation adéquate du talus dans la section à proximité de la route et des habitations.
- Construire une usine de traitement des eaux usées municipales afin de préserver la santé du fleuve Saint-Laurent. La Ville de Cap-Chat travaille d'ailleurs déjà à résoudre cette problématique.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de diminuer la problématique des VTT et du piétinement accentuant le processus d'érosion.



Figure 13. Aperçu de l'anse au Goémon



A- Érosion et décrochement de talus



B- Piétinement dans la végétation



C- Traces de VTT sur la plage



D- Traces de véhicules sur la plage



E- Feux de camp sur la plage



F- Débris de plastique sur la plage

Figure 14. Observations sur le site de l'anse au Goémon

Fiche no 7 : Anse à Perré

Date de la visite : 16 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via la route de la Pointe-au-Goémon à l'ouest et via un petit chemin de terre à l'est.

Description du site :

Plage principalement formée de sable bordée par une falaise d'une hauteur d'environ 8 m avec une pente de 70° à l'ouest et par un talus d'une hauteur de 1 m ayant une pente de 45° à l'est. Dans la partie supérieure du talus se trouve une strate herbacée, suivie par une strate arbustive. Situé près de la route 132 avec présence de maisons et de vestiges d'un quai en bois (figure 15, photo 4). Le site est traversé par les ruisseaux Marcel-Vallée et Octave-Thériault, qui se déversent dans la mer. Environ 50 % de la côte est affectée par l'érosion et 15 % de celle-ci comporte un enrochement.

Composition principale du site :

Plage de sable (40 %), infrastructures (25 %), strate herbacée (25 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable (figure 15, photos 1 à 3). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée. La présence du mélilot blanc, une espèce opportuniste, a été observée avec un recouvrement approximatif de moins de 5 % de la superficie végétale du site.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Érosion et décrochement de talus (figure 16, photos A et B).
- 2- Déchets (pneus, blocs de ciment, bouteilles, etc.) (figure 16, photos E et F).
- 3- Traces de VTT et de camions sur la grève et dans la végétation pour accéder à la plage, accélérant le processus d'érosion (figure 16, photo C).
- 4- Feux de camp sur la grève (figure 16, photo D).

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Procéder à la cueillette des déchets.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de maintenir le niveau d'usage actuel et d'appliquer les mesures de mitigation proposées.

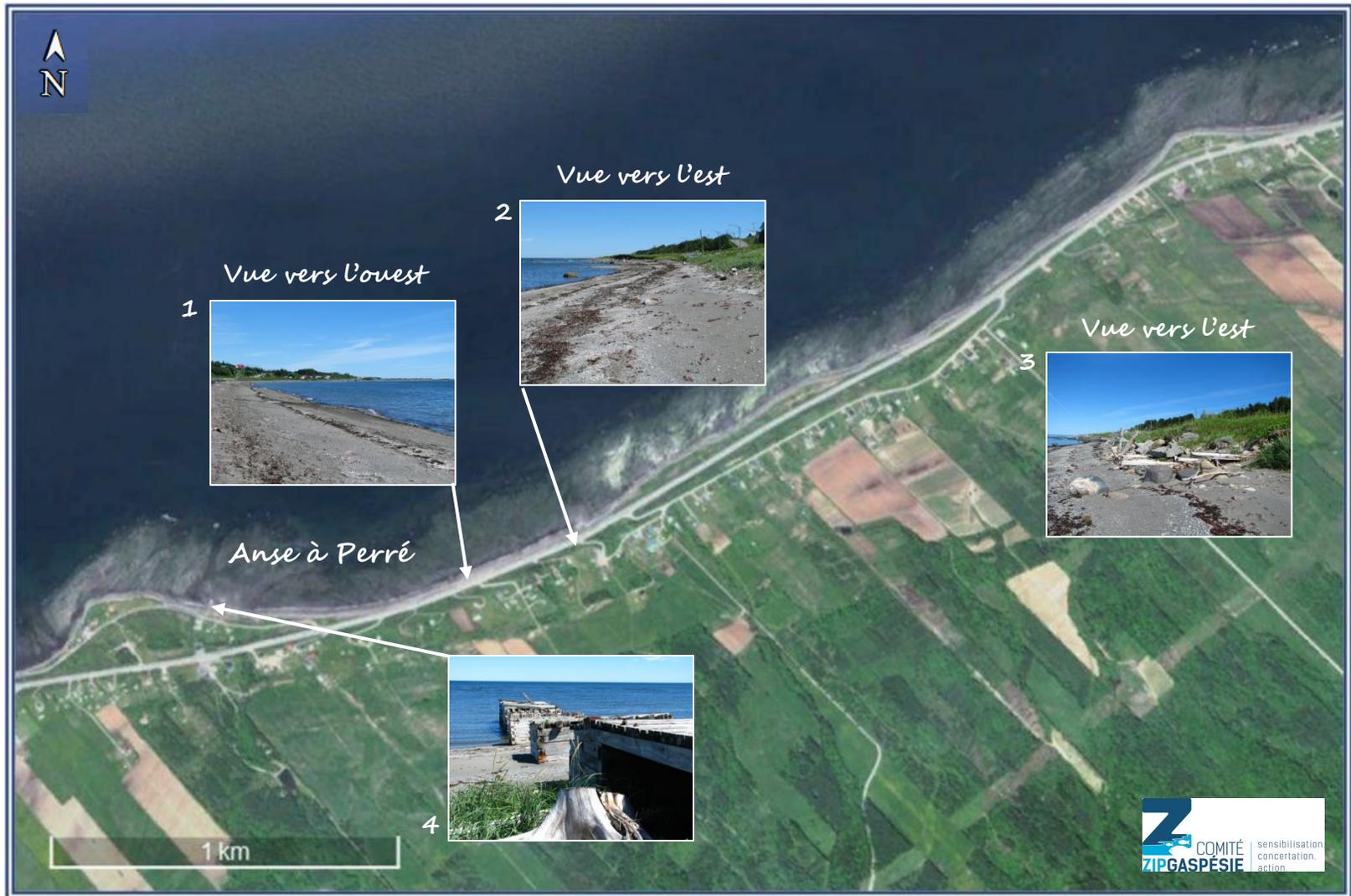


Figure 15. Aperçu de l'anse à Perré



A- Érosion de la côte



B- Érosion et décrochement de talus



C- Traces de VTT sur la plage



D- Traces de feu de camp sur la plage



E- Roue abandonnée et submergée



F- Débris de métal sur la plage

Figure 16. Observations sur le site de l'anse à Perré

Fiche no 8 : Anse de Sainte-Anne-des-Monts

Date de la visite : 17 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via la 1^{ère} avenue Ouest dans le secteur ouest et via le quai à l'est.

Description du site :

Plage côtière de sable caractérisée par une bande de végétation à dominance herbacée, suivie par endroits par des arbustes. Présence anthropique importante : implantation de nombreuses habitations et motels en bordure de la mer, d'un camping (figure 17, photo 4), d'une route ceinturant le site et d'un quai accueillant les pêcheurs sportifs et commerciaux. Talus d'une hauteur d'environ 30 à 50 cm avec une pente de 15 à 90° en zone d'érosion. Site traversé par la rivière Sainte-Anne. Environ 10 % de la côte est affectée par l'érosion et 75 % de celle-ci comporte un enrochement ou un muret de béton. Beaucoup d'habitations ont sur l'extrémité Nord de leur terrain des étendues de ciment ou de l'enrochement pour ralentir le processus d'érosion (figure 17, photo 5).

Composition principale du site :

Infrastructure (40 %), plage de sable (25 %), strate herbacée (20 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable (figure 17, photos 1 et 2). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée lors de l'inventaire. La présence de la mouette atricille a été observée (figure 17, photo 3), une espèce rarement retrouvée en Gaspésie. L'arlequin plongeur et le martinet ramoneur, respectivement considérés comme des espèces préoccupante et menacée selon le COSEPAC et la LEP, sont présentes dans le secteur selon le CDPNQ. La moutarde-tanaisie verte et le plantain à base velue, espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, ont été antérieurement notées à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne, toujours selon le CDPNQ.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée. La présence du mélilot blanc, une espèce opportuniste, a été observée avec un recouvrement approximatif de moins de 5 % de la superficie végétale du site.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Nombreuses traces de piétinement dans la végétation de la route à la mer, créant une dévégétalisation du sol (figure 18, photo B).
- 2- Nombreuses traces de VTT et de camions sur la grève et dans la végétation pour accéder à la plage, accélérant le processus d'érosion (figure 18, photo C et D).
- 3- Feux de camp très nombreux sur la grève (figure 18, photo F).
- 4- Quelques déchets (pneus, cage à crabe, bouteilles, etc.) (figure 18, photos E et F).
- 5- Érosion et décrochement de talus (figure 18, photo A).

Fiche no 8 : Anse de Sainte-Anne-des-Monts (suite)

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Sensibiliser les piétons face au piétinement végétal.
- Procéder à la cueillette des déchets.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Passable, à condition de suivre les mesures de mitigation proposées. Milieu très touché par la présence humaine.



Figure 17. Aperçu de l'anse de Sainte-Anne-des-Monts



A- Érosion de la côte



B- Piétinement dans la végétation



C- Traces de VTT sur la plage



D- Traces de VTT dans l'eau



E- Pneu sur la grève



F- Feu et débris sur la plage

Figure 18. Observations sur le site de l'anse de Sainte-Anne-des-Monts

Fiche no 9 : Embouchure du ruisseau à Patates

Date de la visite : 17 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via la route de la Marée au centre du milieu et via la rue des Vagues à l'est.

Description du site :

Plage côtière traversée par le ruisseau à Patates et prolongée par une bande végétale de rosiers et d'herbacées. Le talus affiche une hauteur moyenne de 40 cm et une pente de 90° à l'ouest ainsi qu'une pente d'environ 70° pour une hauteur de 3 à 4 m à l'est. Présence anthropique caractérisée par la présence de chalets, maisons et roulottes suivie d'une route à proximité de la mer. Environ 50 % de la côte est affectée par l'érosion et un enrochement ou une solidification des berges par muret sont retrouvés sur 50% de sa longueur.

Composition principale du site :

Infrastructures (25 %), strate herbacée (25 %), plage de sable (20 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable (figure 19, photos 2 à 4). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Érosion et décrochement de talus le long de la côte (figure 19, photo 1 et figure 20, photo A).
- 2- Traces de VTT et de camions sur la grève (figure 20, photos B et C).
- 3- Déchets (pneus, beaucoup de blocs de béton et planches de bois, etc.) (figure 20, photos D, E et F).

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Procéder à la cueillette des déchets.
- Effectuer une stabilisation adéquate du talus dans la section à proximité du pont (figure 19, photo 1).

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de maintenir le niveau d'usage actuel et de mettre en œuvre les mesures de mitigation proposées.



Figure 19. Aperçu de l'embouchure du ruisseau à Patates



A- Érosion et décrochement de talus



B- Véhicule sur la plage



C- Traces de véhicules sur la plage



D- Bloc de béton sur la plage



E- Déchets en bordure de la plage



F- Pneu dans la végétation

Figure 20. Observations sur le site de l'embouchure du ruisseau à Patates

Fiche no 10 : Anse de la Tourelle

Date de la visite : 18 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via la route de l'Anse à l'ouest et via la rue du Fleuve à l'est.

Description du site :

Plage côtière parcourue par le ruisseau de la Grande Tourelle. Zone présentant une bande végétale formée principalement par une strate herbacée puis une strate arbustive. Le talus affiche une hauteur moyenne de 30 cm et une pente de 90° à l'ouest, ainsi qu'une pente d'environ 90° pour une hauteur de 40 cm à l'est. Présence de bateaux de pêche et de gens qui vont à la pêche au bout des rochers. Quelques structures anthropiques sont implantées dans le milieu, soit une halte routière, une route, des maisons et des roulottes. Environ 75 % de la côte est affectée par l'érosion et un enrochement est retrouvé sur 25 % de sa longueur.

Composition principale du site :

Plage de sable (45 %), infrastructures (20 %), strate herbacée (15 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable (figure 21, photos 1, 3, 4 et 5). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée lors de cet inventaire. Selon le CDPNQ, la vergerette à feuille segmentée, espèce floristique susceptible d'être désignée menacée, a déjà été recensée dans la falaise maritime de ce site.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Érosion et décrochement de talus le long de la côte (figure 22, photos A et B).
- 2- Traces de VTT et de camions sur la grève et dans la végétation pour accéder à la plage, accélérant le processus d'érosion (figure 21, photo 3 et figure 22, photos C et D).
- 3- Déchets (planches de bois, bouteilles, bloc de ciment, plastique, etc.) (figure 22, photo E).
- 4- Feux de camp sur la grève (figure 22, photo F).

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Procéder à la cueillette des déchets.
- Effectuer une stabilisation adéquate du talus dans la section à proximité de la route et des habitations.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de maintenir le niveau d'usage actuel et de mettre en action les mesures de mitigation proposées.



Figure 21. Aperçu de l'anse de la Tourelle



A- Érosion de la côte



B- Érosion et décrochement de talus



C- Traces de véhicules sur la plage



D- Traces de véhicules sur la plage



E- Débris de bois sur la plage



F- Feux de camp sur la plage

Figure 22. Observations sur le site de l'anse de la Tourelle

Fiche no 11 : Anse à Jean

Date de la visite : 18 juillet 2016

Facilité d'accès : Accès difficile, soit via l'auberge festive Sea Shack.

Description du site :

Milieu côtier formé d'une plage de galets, de gravier et de sable avec socle rocheux bordé par des arbustes, des arbres et des herbacées. Milieu tout de même naturel, malgré la présence centrale de l'auberge festive Sea Shack, qui offre également les services de camping sauvage et qui a aménagé la plage de sites de feux et de tables de pique-nique. Le talus est d'une hauteur moyenne de 30 cm et d'une pente de 90° à l'ouest, avec présence d'une falaise de 20 m. À l'est, il possède une pente d'environ 90° pour une hauteur de 40 cm et affiche à un endroit une falaise de 4 m. Ce site est traversé par le ruisseau Castor. Environ 85 % de la côte est affectée par l'érosion. Aucun enrochement.

Composition principale du site :

Strate arborescente (35 %), plage de galet ou gravier (20 %), socle rocheux (15 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de galets et de gravier (figure 23, photos 1 à 5). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Beaucoup de déchets liés aux utilisateurs de l'auberge, malgré la présence de poubelles (bières, emballage de nourriture, feux d'artifices) (figure 24, photos D et F)
- 2- Érosion de la côte (figure 24, photo A)
- 3- Traces de VTT et de camions sur la grève (figure 24, photo C).
- 4- Beaucoup de feux de camp sur la grève liés aux utilisateurs de l'auberge (figure 24, photo E)
- 5- Traces de piétinement dans la végétation (figure 24, photo B).

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Comme des panneaux de sensibilisation liés au piétinement végétal ainsi que des cordes limitant l'accès à la végétation sont déjà en place, continuer la sensibilisation face au piétinement végétal de façon verbale.
- Procéder à un bon nettoyage des déchets de façon régulière.
- Rencontrer les propriétaires de l'auberge afin de discuter de ces mesures.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de diminuer les impacts environnementaux liés aux utilisateurs de l'auberge festive Sea Shack.

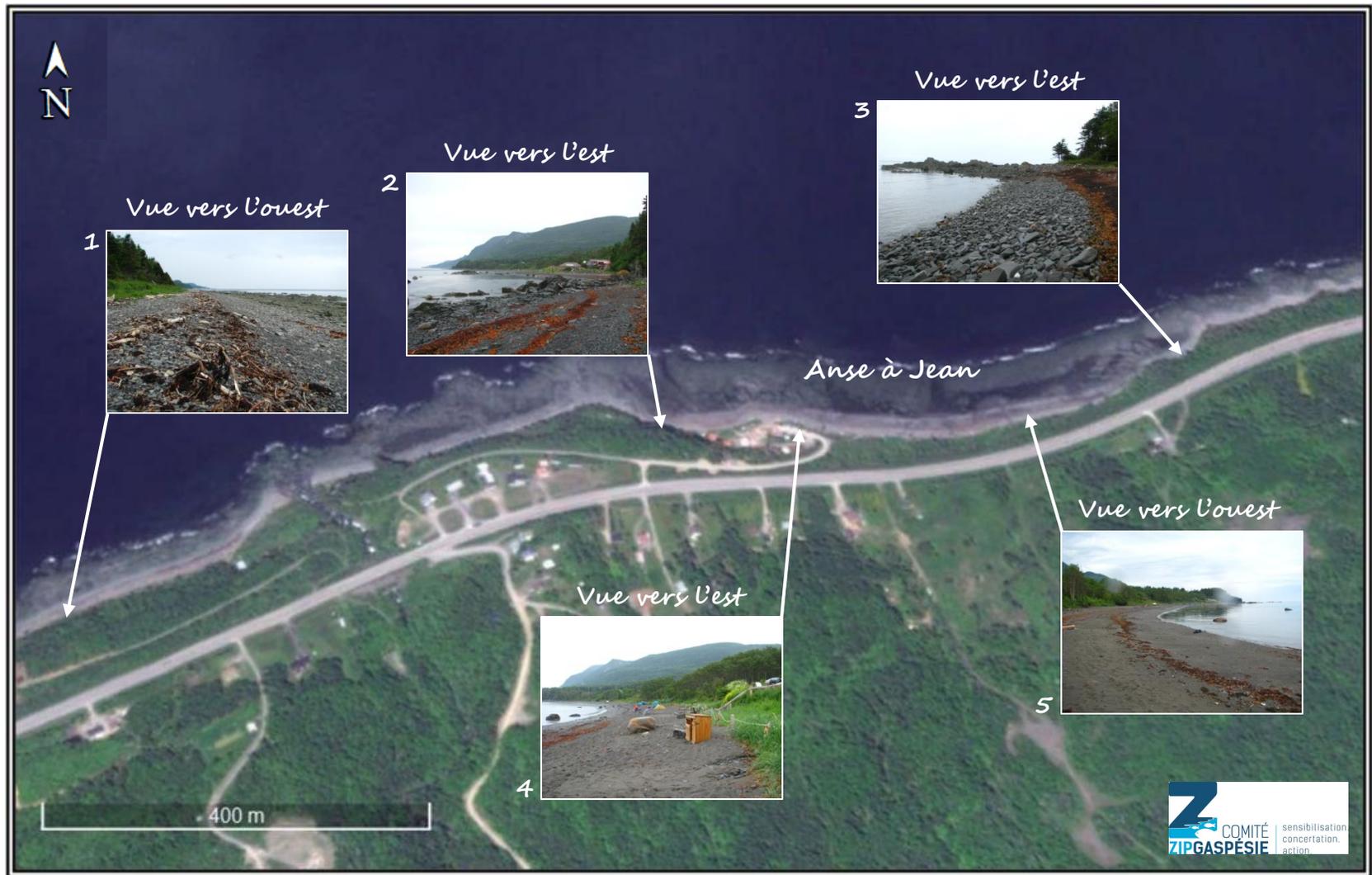


Figure 23. Aperçu de l'anse à Jean



A- Érosion et décrochement de talus



B- Piétinement dans la végétation



C- Traces de VTT sur la plage



D- Poubelle de récupération



E- Feu de camp sur la plage



F- Débris de bière sur la plage

Figure 24. Observations sur le site de l'anse à Jean

Fiche no 12 : Embouchure de la rivière à la Martre

Date de la visite : 21 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via la halte routière à l'ouest et au centre via la route 132.

Description du site :

Plage côtière formée de gravier parcourue par la rivière à la Martre, qui est bordée par une bande de végétation principalement formée par une strate herbacée ainsi que quelques arbustes. Le talus est d'une hauteur moyenne de 40 cm et d'une pente de 15° à l'ouest. La pente à l'est est d'environ 15° pour une hauteur de 20 cm. Au centre du site est aménagée une halte touristique (figure 25, photo 3); le site est de plus bordé par la route. Environ 20 % de la côte est affectée par l'érosion et 15 % de celle-ci présente un enrochement.

Composition principale du site :

Plage de galet ou gravier (55 %), infrastructures (25 %), strate herbacée (20 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de gravier (figure 25, photos 1 et 2). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Présence observée de l'hirondelle rustique, qui a un statut menacé par le COSEPAC. Selon le CDPNQ, l'arlequin plongeur, considéré comme une espèce préoccupante selon le COSEPAC et menacée selon la LEP a été antérieurement identifiée dans ce village.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Traces de VTT et de camion sur la grève et à travers la végétation pour accéder à la plage, accélérant le processus d'érosion (figure 26, photo C).
- 2- Érosion et décrochement de talus le long de la côte (figure 25, photo 4, figure 26, photo A).
- 3- Déchets (bouteilles de plastiques, morceaux de métal, etc.) (figure 26, photos E et F).
- 4- Traces de piétinement dans la végétation de la route à la mer, créant une dévégétalisation du sol (figure 26, photo B).
- 5- Feux de camp sur la grève (figure 26, photo D).

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Procéder à la cueillette des déchets.
- Sensibiliser les piétons face au piétinement végétal.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de maintenir le niveau d'usage actuel.



Figure 25. Aperçu de l'embouchure de la rivière à la Martre



A- Érosion du talus



B- Piétinement dans la végétation



C- Traces de VTT sur la plage



D- Feux de camp sur la plage



E- Débris de plastique sur la plage



F- Débris de feux d'artifices

Figure 26. Observations à l'embouchure de la rivière à la Martre

Fiche no 13 : Embouchure de la rivière Marsoui

Date de la visite : 21 juillet 2016
Facilité d'accès : Oui, via la halte routière à l'ouest.
Description du site : Plage côtière de sable avec végétation herbacée en bordure, caractérisée par un talus d'une hauteur variant de 15 cm à 2 m et d'une pente de 90° à l'ouest et par une pente variant de 45° à 75° pour une hauteur allant de 2 à 4 m à l'est. Ce site est traversé par la rivière Marsoui, qui se déverse dans la mer (figure 27, photos 2 et 4). Les berges de la rivière présentent de forts signes d'érosion. Présence d'une passerelle en bois pour piétons (figure 27, photo 3), de pelouse, de restaurants, de maisons, d'une halte routière et d'un quai enroché. Environ 65 % de la côte est affectée par l'érosion et un enrochement est retrouvé sur 10 % de sa longueur.
Composition principale du site : Plage de sable (30 %), pelouse (20 %), strate herbacée (20 %)
Présence d'un milieu sensible d'intérêt : Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable (figure 27, photo 1). Absence de milieu humide.
Espèces à statut précaire : Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.
Espèces exotiques envahissantes : Aucune espèce envahissante n'a été observée. La présence du mélilot blanc, une espèce opportuniste, a été observée avec un recouvrement approximatif de moins de 5 % de la superficie végétale du site.
Présence de zosteraies : Aucune zosteraie n'a été observée.
Présence de dépotoir clandestin : Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.
Perturbations observées : 1- Érosion et décrochement de talus le long de la plage et de la rivière (figure 27, photo 2 et figure 28, photo A). 2- Traces de VTT et de camion sur la grève et dans la végétation pour accéder à la plage, accélérant le processus d'érosion (figure 28, photos B, C et D). 3- Déchets (bouteilles de bières et de plastiques, etc.) (figure 28, photo F). 4- Feux de camp sur la grève (figure 28, photo E).
Mesures de mitigation proposées : <ul style="list-style-type: none">● Limiter la présence de véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.● Procéder à la cueillette des déchets.
Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu : Bonne, à condition de maintenir le niveau d'usage actuel et de réduire l'utilisation de la plage par les véhicules.



Figure 27. Aperçu de l'embouchure de la rivière Marsoui



A- Érosion de la côte



B- Traces de VTT dans la végétation



C- Traces de VTT dans la végétation



D- Traces de véhicules sur la plage



E- Feu de camp sur la plage



F- Débris de plastique sur la plage

Figure 28. Observations à l'embouchure de la rivière Marsoui

Fiche no 14 : Anse de la Rivière-à-Claude

Date de la visite : 22 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via la halte routière au centre de l'anse.

Description du site :

Plage côtière de sable relativement naturelle, parcourue par la rivière à Claude, dont les berges sont soit érodées, enrochées ou supportées par un muret de bois (figure 29, photo 4). Caractérisée par un talus d'une hauteur moyenne de 2 m et d'une pente de 75° à l'ouest et une pente d'environ 90° pour une hauteur de 40 cm à l'est. Dans la partie supérieure de talus se trouve une strate herbacée, suivie par une strate arbustive et arborescente par endroit. Des maisons et une halte routière sont présentes sur le site. Environ 60 % de la côte est affectée par l'érosion et un enrochement ou muret sont retrouvés sur 30% de celle-ci.

Composition principale du site :

Plage de sable (30 %), strate herbacée (25 %), infrastructures (20 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable (figure 29, photos 1 à 3). Absence de milieu humide.

On y trouve une aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA).

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée. La présence du mélilot blanc, une espèce opportuniste, a été observée avec un recouvrement approximatif de moins de 5 % de la superficie végétale du site.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Érosion et décrochement de talus le long de la côte, affectant la route et les propriétaires de lots à proximité. L'érosion a atteint le coin d'une maison, et un poteau d'électricité est situé près d'une zone d'érosion (figure 30, photos B, C et D).
- 2- Feux de camp sur la grève.
- 3- Traces de VTT et de camions sur la grève et dans la végétation pour accéder à la plage, accélérant le processus d'érosion (figure 30, photos A et E).
- 4- Déchets (pneus, bières, plastique, etc.) (figure 30, photo F).
- 5- Traces de piétinement dans la végétation de la route à la mer, créant une dévégétalisation du sol.

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Procéder à la cueillette des déchets.
- Sensibiliser les piétons face au piétinement végétal.
- Effectuer une stabilisation adéquate du talus dans la section à proximité de la route et des habitations.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition d'appliquer les mesures de mitigation proposées.

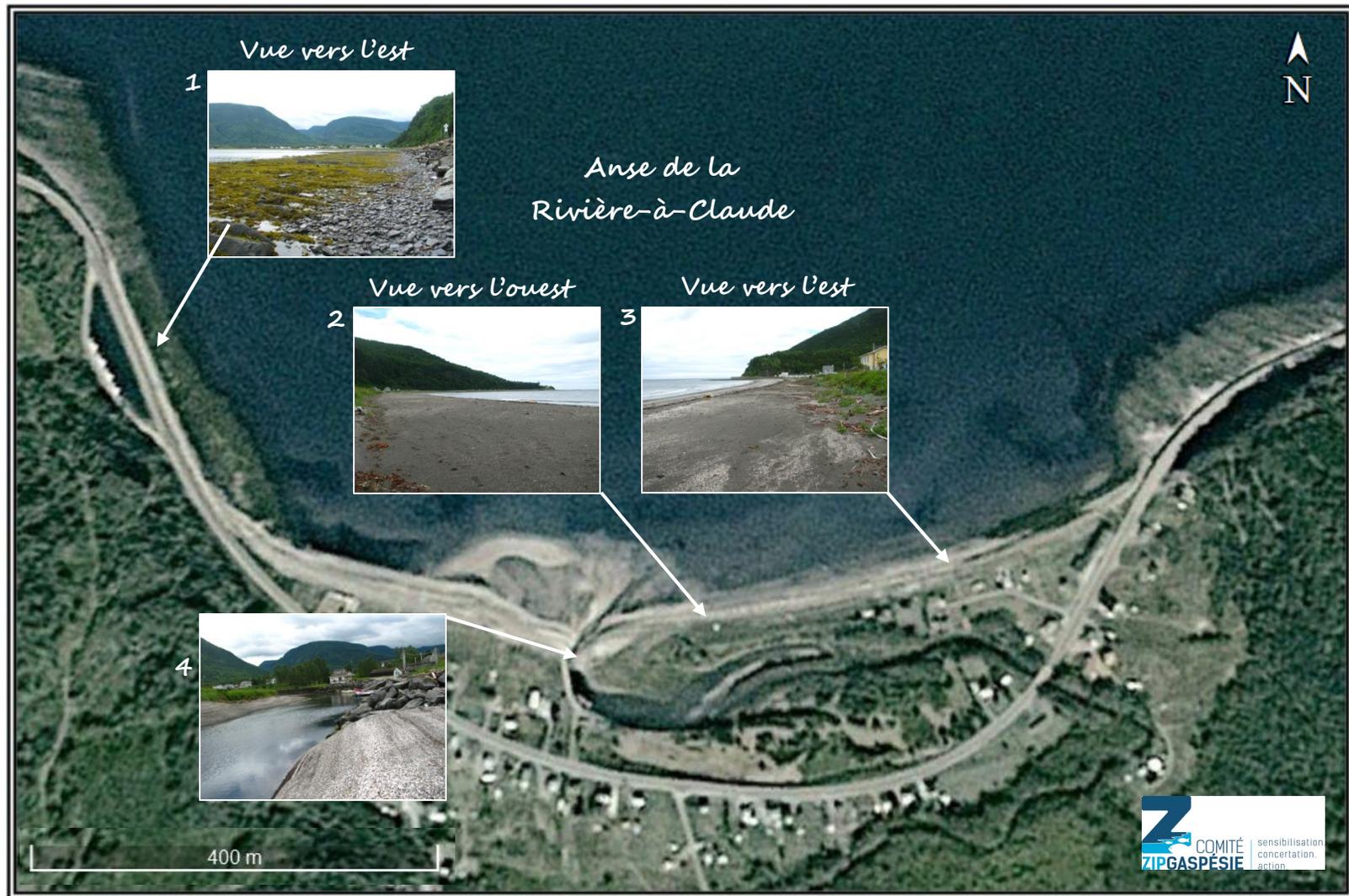


Figure 29. Aperçu de l'anse de la Rivière-à-Claude



A- Traces de véhicules vers la plage



B- Érosion et décrochement de talus



C- Érosion sur le coin d'une habitation



D- Érosion près d'un poteau électrique



E- Traces de VTT sur la plage



F- Pneu sur la plage

Figure 30. Observations sur le site de l'anse de la Rivière-à-Claude

Fiche no 15 : Anse de Mont-Saint-Pierre

Date de la visite : 22 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via une halte pique-nique au centre et via plusieurs escaliers le long de la route 132.

Description du site :

Plage côtière de sable en forme de demi-lune très achalandée et bordée par 2 montagnes avec forte présence anthropique. En bordure de la plage se trouve une strate herbacée, suivie de la route 132 et de maisons. Une aire de pique-nique est située au centre du milieu. Un enrochement suivi d'un muret de ciment est présent sur la partie ouest entre la plage et la route. Un talus d'une hauteur variant de 30 à 70 cm et d'une pente de 90° est présent dans la section centrale ainsi que dans la portion est du site. La rivière Mont-Saint-Pierre serpente le site. Environ 70 % de la côte est affectée par l'érosion et un enrochement ou muret est retrouvé sur 30 % de son périmètre.

Composition principale du site :

Infrastructures (30 %), plage de sable (30 %), strate herbacée (30 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable (figure 31, photos 1 et 2). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée. La présence du mélilot blanc, une espèce opportuniste, a été observée avec un recouvrement approximatif de 10 % de la superficie végétale du site.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Érosion et décrochement de talus le long de la côte affectant la route à proximité (figure 31, photos 3 et 4; figure 32, photos A et B).
- 2- Très grand nombre de sentiers et de traces de piétinement dans la végétation de la route à la mer, créant une dévégétalisation du sol (figure 32, photo C).
- 3- Traces de VTT et de camions sur la grève et dans la végétation pour accéder à la plage, accélérant le processus d'érosion (figure 32, photo D).
- 4- Feux de camp sur la grève (figure 32, photo E).
- 5- Déchets (débris de plastique, canettes de bière, etc.) (figure 32, photo F).

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Sensibiliser les piétons face au piétinement végétal.
- Procéder à la cueillette des déchets.
- Effectuer une stabilisation adéquate de talus dans la section à proximité de la route.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de suivre les mesures de mitigation proposées.

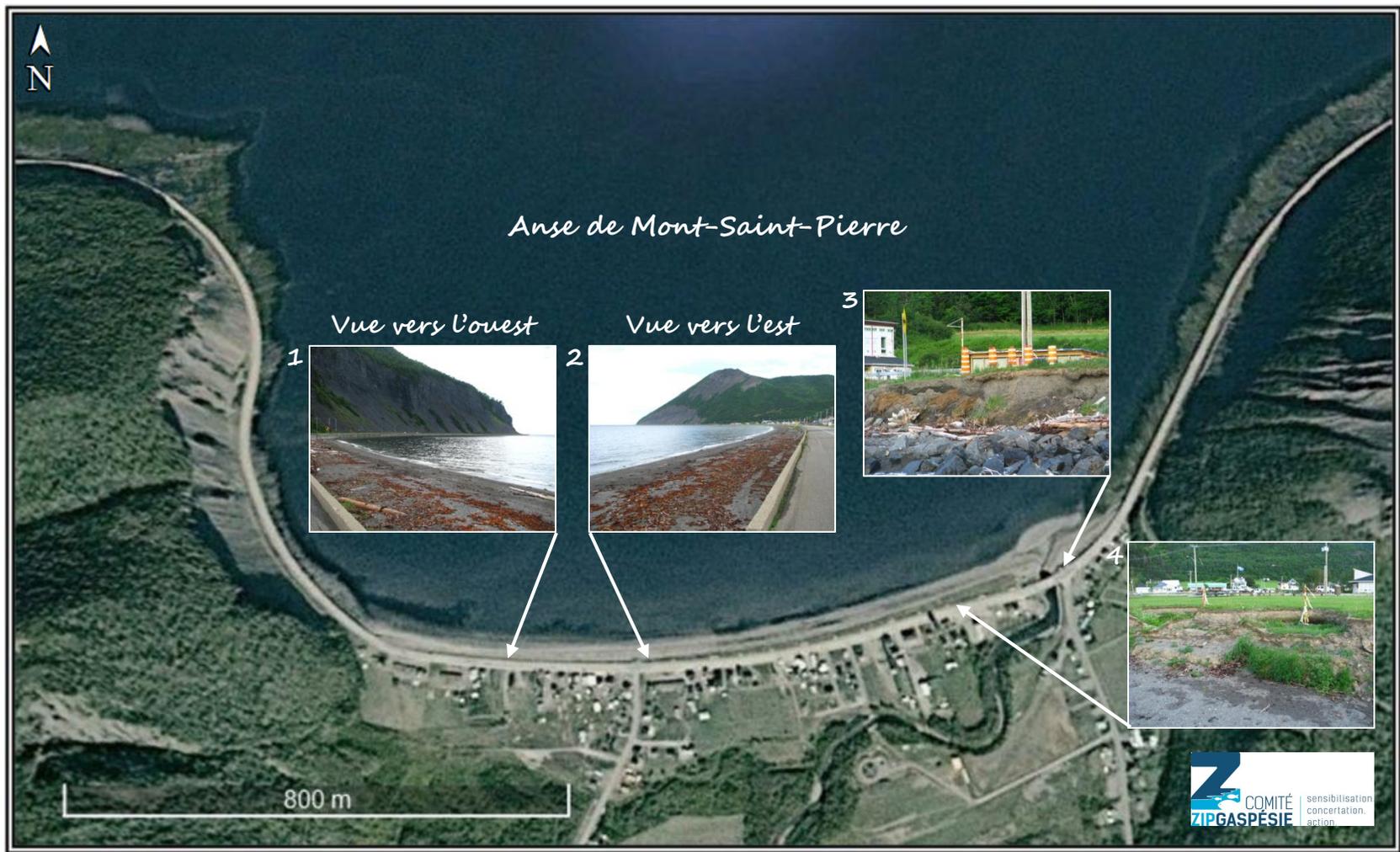


Figure 31. Aperçu de l'anse de Mont-Saint-Pierre



A- Érosion et décrochement de talus



B- Décrochement de talus



C- Traces de piétinement sur la plage



D- Traces de véhicules sur la plage



E- Feu de camp sur la plage



F- Débris sur la plage

Figure 32. Observations sur le site de l'anse de Mont-Saint-Pierre

Fiche no 16 : Anse de Mont-Louis

Date de la visite : 23 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via les deux quais situés aux extrémités est et ouest et via la route 132 ainsi que la station de pique-nique au centre.

Description du site :

Plage côtière de sable présentant une forte occupation humaine. Deux quais sont présents sur les extrémités est et ouest de l'anse, démontrant l'importance de la pêche pour ce village côtier. Talus d'une hauteur moyenne de 1 m et d'une pente de 70° à l'ouest et une pente d'environ 20 à 90° pour une hauteur de 20 cm à 1 m à l'est. Dans la partie supérieure de talus se trouve une strate herbacée, suivie par une strate arbustive par endroit. Ce site est traversé par la rivière Mont-Louis, qui se déverse dans la mer. Environ 75 % de la côte est affectée par l'érosion et un enrochement ou muret sont retrouvés sur 25% de sa longueur. Situé près de la 132 qui la longe, avec présence de maisons et de commerces.

Composition principale du site :

Plage de sable (35 %), infrastructures (25 %), strate herbacée (20 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable (figure 33, photos 1 et 2). Milieu humide se définissant par un marais au sein duquel se trouve un îlot arborescent, situé dans l'embouchure de la rivière Mont-Louis, soit en amont de la route 132 (figure 33, photo 3 et figure 34). Comme l'inventaire floristique avait déjà été réalisé dans ce milieu par le CENG, les données présentées dans le tableau 2 proviennent de leur inventaire (Briand, 2015). Six petites plaques de spartine alterniflore d'une superficie variant de 1 m² à 9 m² ont été retrouvées dans l'anse près de la côte dans la portion est précédant le quai (figure 33, photo 5). Une plaque de plantain maritime d'environ 50 m² est également implantée sur le socle rocheux dans la même section du site.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée. Selon le CDPNQ, le séneçon sans rayon et le pissenlit à lobes, espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, ont été notées antérieurement dans le secteur à l'étude.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée. La présence du mélilot blanc, une espèce opportuniste, a été observée avec un recouvrement approximatif de moins de 5 % de la superficie végétale du site.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Fiche no 16 : Anse de Mont-Louis (suite)

Perturbations observées :

- 1- Érosion et décrochement de talus fortement présents le long de la côte affectant la route à proximité (figure 33, photo 4 et figure 35, photos A et B).
- 2- Tonte du gazon et des herbacées littorales afin de créer des sentiers menant à la plage (figure 35, photo F).
- 3- Beaucoup de traces de piétinement dans la végétation de la route à la mer, créant une dévégétalisation du sol (figure 35, photo E).
- 4- Traces de VTT et de camions sur la grève et dans la végétation pour accéder à la plage, accélérant le processus d'érosion (figure 35, photo C).
- 5- Adjacent au site se trouve un site contaminé aux hydrocarbures lourds dont la restauration n'est pas terminée, ainsi qu'un deuxième site contaminé aux hydrocarbures pétroliers C10-C50 dont la restauration n'est pas terminée.
- 6- Feux de camp sur la grève.
- 7- Déchets (canettes, bouteilles de plastique, débris de métal, etc.) (figure 35, photo D).

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Sensibiliser les piétons face au piétinement végétal et à la tonte des herbacées.
- Procéder à la cueillette des déchets.
- Effectuer une stabilisation adéquate du talus dans la section à proximité de la route.
- Terminer la décontamination des sites.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Passable. Afin de conserver ce milieu, il importe de réduire les impacts écologiques sur celui-ci. Il est donc recommandé de mettre en action les mesures de mitigation proposées, surtout en ce qui concerne les actions visant le ralentissement du processus d'érosion.

Tableau 3. Liste des plantes observées dans le milieu humide de l’embouchure de la rivière Mont-Louis par le CENG*

Nom français	Nom scientifique
Strate arborescente	
Aulne rugueux	<i>Alnus incana ssp. rugosa</i>
Bouleau blanc	<i>Betula papyrifera</i>
Cerisier	<i>Prunus sp.</i>
Épinette blanche	<i>Picea glauca</i>
Peuplier baumier	<i>Populus balsamifera</i>
Sorbier	<i>Sorbus sp.</i>
Strate arbustive	
Amélanhier	<i>Amelanchier sp.</i>
Aulne crispé	<i>Alnus viridis ssp. Crispa</i>
Aulne rugueux	<i>Alnus incana ssp. rugosa</i>
Cornouiller stolonifère	<i>Cornus stolonifera</i>
Framboisier rouge	<i>Rubus idaeus</i>
Myrique baumier	<i>Myrica gale</i>
Rosier	<i>Rosa sp.</i>
Saule	<i>Salix sp.</i>
Strate herbacée	
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>
Agrostide stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>
Aster de New-York	<i>Symphotrichum novi-belgii</i>
Berce laineuse	<i>Heracleum maximum</i>
Carex paléacé	<i>Carex paleacea</i>
Centaurée noire	<i>Centaurea nigra</i>
Nom français	Nom scientifique
Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>
Chiendent commun	<i>Elymus repens</i>
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i>
Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i>
Hiéochloé odorante	<i>Anthoxanthum nitens ssp. nitens</i>
Iris versicolore	<i>Iris versicolor</i>
Jonc de la Baltique	<i>Juncus balticus</i>
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>
Livèche d’Écosse	<i>Ligusticum scoticum</i>
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i>
Orge queue-d’écureuil	<i>Hordeum jubatum</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis spp. pratensis</i>

Pigamon pubescent	<i>Thalictrum pubescens</i>
Plantain maritime	<i>Plantago maritima</i>
Potentille ansérine	<i>Potentilla anserina</i>
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>
Quenouille à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
Ronce pubescente	<i>Rubus pubescens</i>
Sanguisorbe du Canada	<i>Sanguisorba canadensis</i>
Silène enflé	<i>Silene vulgaris</i>
Smilacine étoilée	<i>Maianthemum stellatum</i>
Trèfle rouge	<i>Trifolium pratense</i>
Verge d'or toujours verte	<i>Solidago sempervirens</i>
Vesce jargeau	<i>Vicia cracca</i>

* Les données de caractérisation de ce milieu ont été récoltées par un autre organisme selon une méthodologie différente, ce qui ne nous permet pas de présenter le pourcentage de recouvrement végétal par strate. Cependant, le CENG a évalué le recouvrement des espèces et son rapport contient des données permettant de qualifier les espèces dominantes parmi toutes celles inventoriées. Pour consulter le rapport du CENG :

http://www.conseileunordgaspesie.ca/public/documents/cartographie/index/rapport_de_caracterisation_milieu_humide_de_la_riviere_mont_louis_final.pdf



Figure 33. Aperçu de l'anse de Mont-Louis

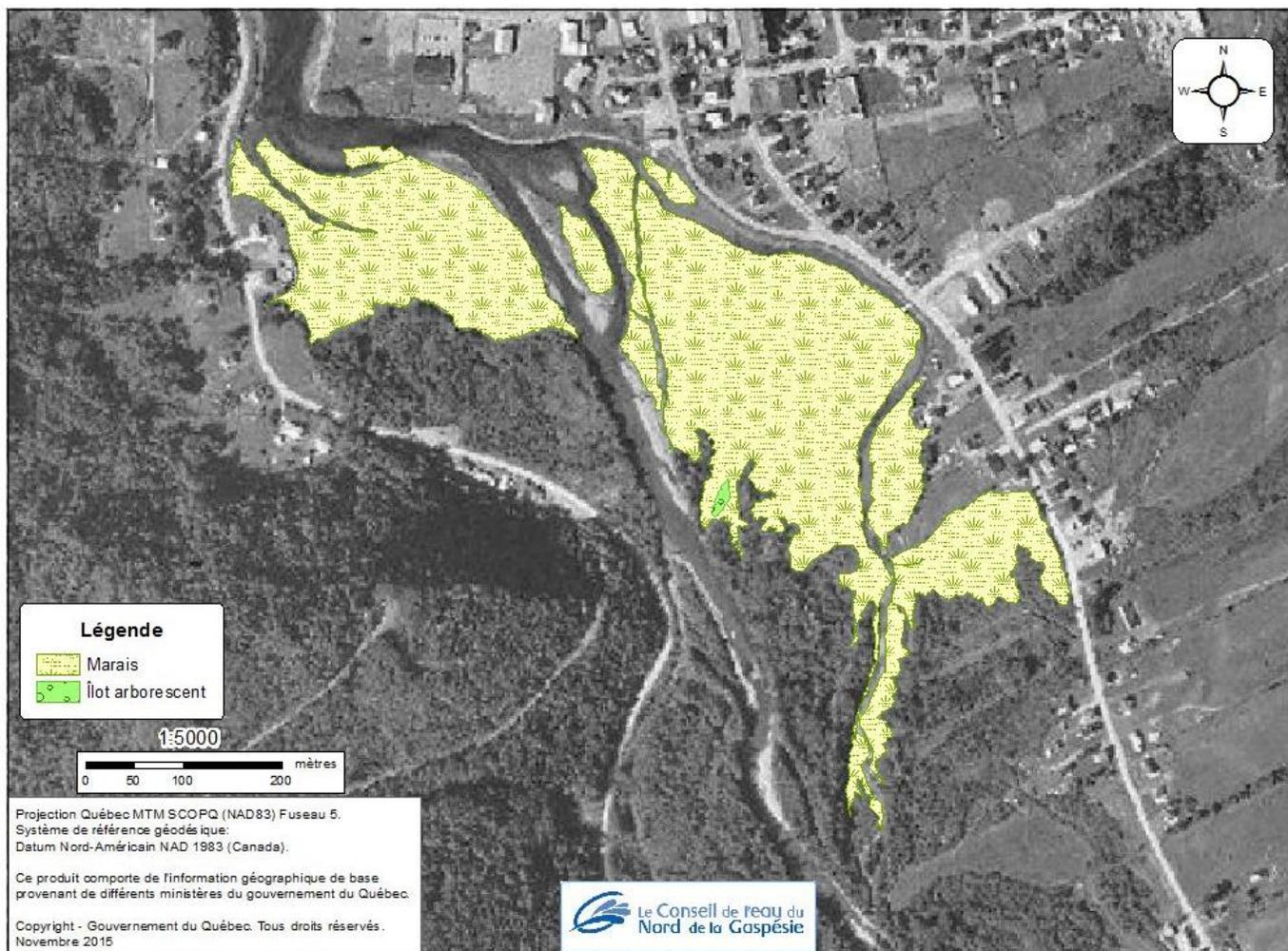


Figure 34. Délimitation approximative du milieu humide inventorié à l’embouchure de la rivière Mont-Louis par le CENG



A- Érosion et décrochement de talus



B- Érosion d'un muret



C- Traces de VTT sur la plage



D- Débris de métal sur le littoral



E- Piétinement dans la végétation



F- Tonte des herbacées naturelles

Figure 35. Observations sur le site de l'anse de Mont-Louis

Fiche no 17 : Anse Pleureuse

Date de la visite : 23 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via la route 132.

Description du site :

Plage côtière assez naturelle à dominance de sable et socle rocheux, avec présence d'une falaise à l'ouest et d'un enrochement et muret à l'est. Le talus de la falaise à l'ouest est d'une hauteur moyenne de 9 à 10 m et d'une pente variant de 80 à 90°. Une pente d'environ 70° pour une hauteur de 2,5 m est présente à l'est, dans le secteur enroché. Dans la partie supérieure de la plage se trouve une strate herbacée, suivie par une strate arbustive et arborescente par endroit. Ce site est traversé par le ruisseau des Olives et par la rivière de l'Anse Pleureuse. Environ 40 % de la côte est affectée par l'érosion et un enrochement ou muret sont retrouvés sur 25 % de celle-ci. Situé près de la 132 qui le longe, avec présence de maisons aux extrémités est et ouest.

Composition principale du site :

Plage de sable (30 %), infrastructures (20 %), socle rocheux (15 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable (figure 36, photos 2 à 5). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée. Cependant, selon le CDPNQ, l'antennaire en coussin, la cystoptère laurentienne, la gentiane fausse-amarelle et l'oxytrope à folioles nombreuses, espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, ont déjà été recensées sur le site.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Présence de zosteraies :

Une zosteraie a été observée (figure 36, photo 1). En tout, 3 plaques de 1 m² et une plaque de 9 m² ont été recensées pour une profondeur des eaux de 30 cm. La localisation de cette zosteraie se situe aux coordonnées suivantes : N 49°14'50,6'' et O 65°39'41,6''.

Perturbations observées :

- 1- Érosion et décrochement de talus le long de la côte (figure 37, photos A, B et C).
- 2- Déchets (canettes, plastique, pneus, etc.) (figure 37, photo F)
- 3- Traces de VTT et de camions sur la grève et dans la végétation pour accéder à la plage, accélérant le processus d'érosion (figure 36, photo 5; figure 37, photo D).
- 4- Feux de camp sur la grève (figure 37, photo E)
- 5- Adjacent au milieu se trouve un site contaminé aux hydrocarbures aromatiques polycycliques et aux hydrocarbures pétroliers C10-C50 dont la restauration n'est pas terminée.

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Procéder à la cueillette des déchets.
- Terminer la décontamination du site.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de maintenir le niveau d'usage actuel.

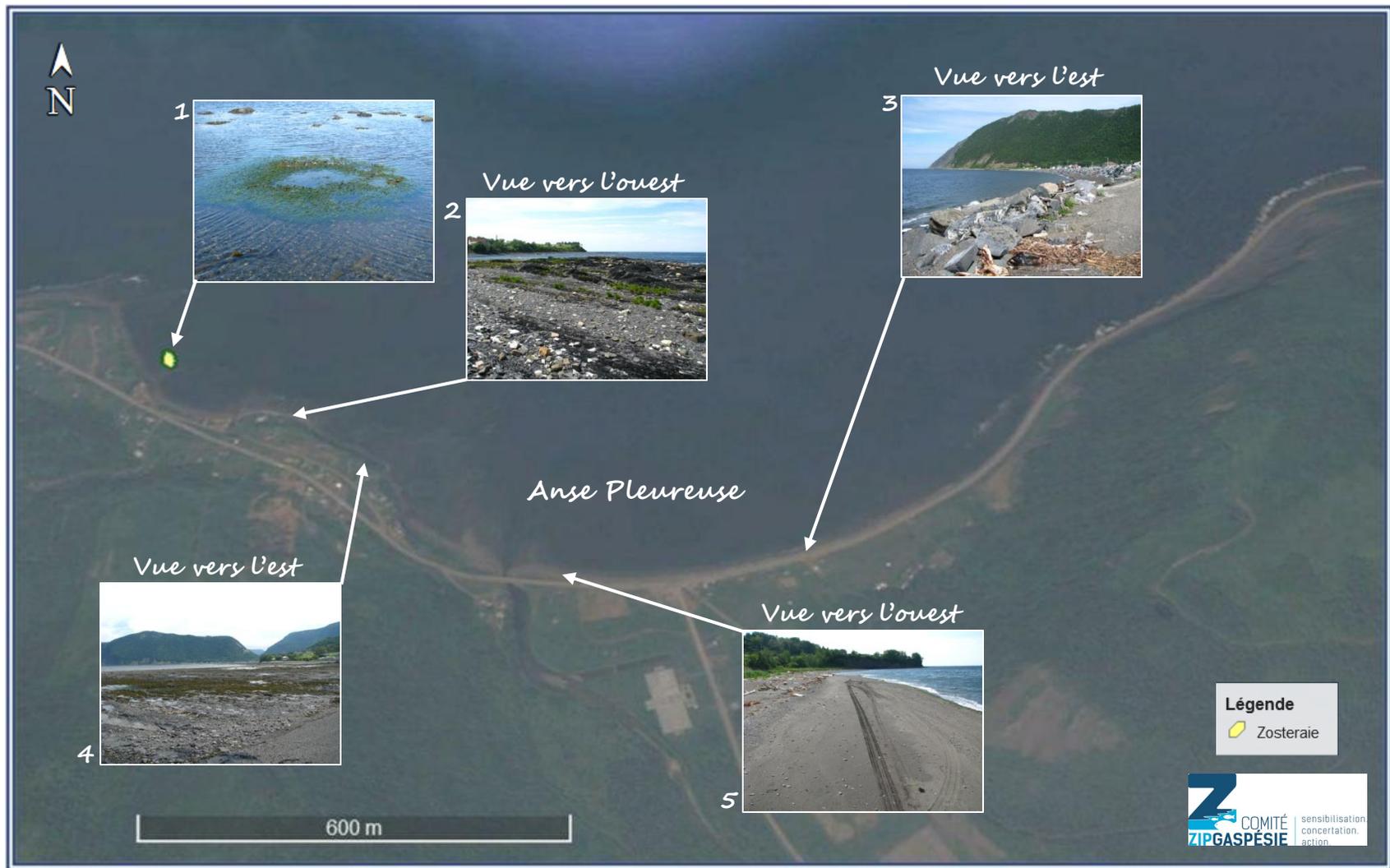


Figure 36. Aperçu de l'Anse Pleureuse



A- Érosion et décrochement de talus



B- Érosion du talus



C- Érosion de la côte



D- Traces de véhicules dans la végétation



E- Feu de camp sur la plage



F- Pneu sur la plage

Figure 37. Observations sur le site de l'Anse Pleureuse

Fiche no 18 : Baie de Gros-Morne

Date de la visite : 24 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via la halte routière au centre et le long de la route 132.

Description du site :

Plage côtière principalement composée de gravier et de sable avec présence d'un socle rocheux par endroit. Caractérisée par un talus d'une hauteur moyenne de 1,5 m et d'une pente de 70° à l'ouest et par une pente d'environ 90° pour une hauteur de 1 m à l'est. Dans la partie supérieure de talus se trouve une strate herbacée. Ce site est traversé par la rivière Gros-Morne, qui se déverse dans la mer (figure 38, photo 3). Environ 20 % de la côte est affectée par l'érosion et un enrochement ou muret de béton sont retrouvés sur 60 % de sa longueur. Le site est ceinturé par la route 132, avec présence de bâtiments et d'une halte routière.

Composition principale du site :

Infrastructures (35 %), plage de galets ou gravier (25 %), strate herbacée (15 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de gravier (figure 38, photos 1, 2 et 5). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée. La présence du mélilot blanc, une espèce opportuniste, a été observée avec un recouvrement approximatif de moins de 5 % de la superficie végétale du site.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée. Cependant, des recherches antérieures ont permis d'identifier une zosteraie à Gros-Morne (Martel et al., 2009).

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Beaucoup de déchets (figure 39, photo F).
- 2- Érosion et décrochement de talus le long de la côte (figure 38, photo 4 et figure 39, photos A et B).
- 3- Traces de VTT et de camion sur la grève (figure 39, photos C et D).
- 4- Feux de camp sur la grève (figure 39, photo E).

Mesures de mitigation proposées :

- Procéder à la cueillette des déchets.
- Limiter l'accès de la grève aux véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Effectuer une stabilisation adéquate du talus dans la section à proximité de la route et des habitations.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de maintenir le niveau d'usage actuel et de procéder à la mise en place des mesures de mitigation proposées.

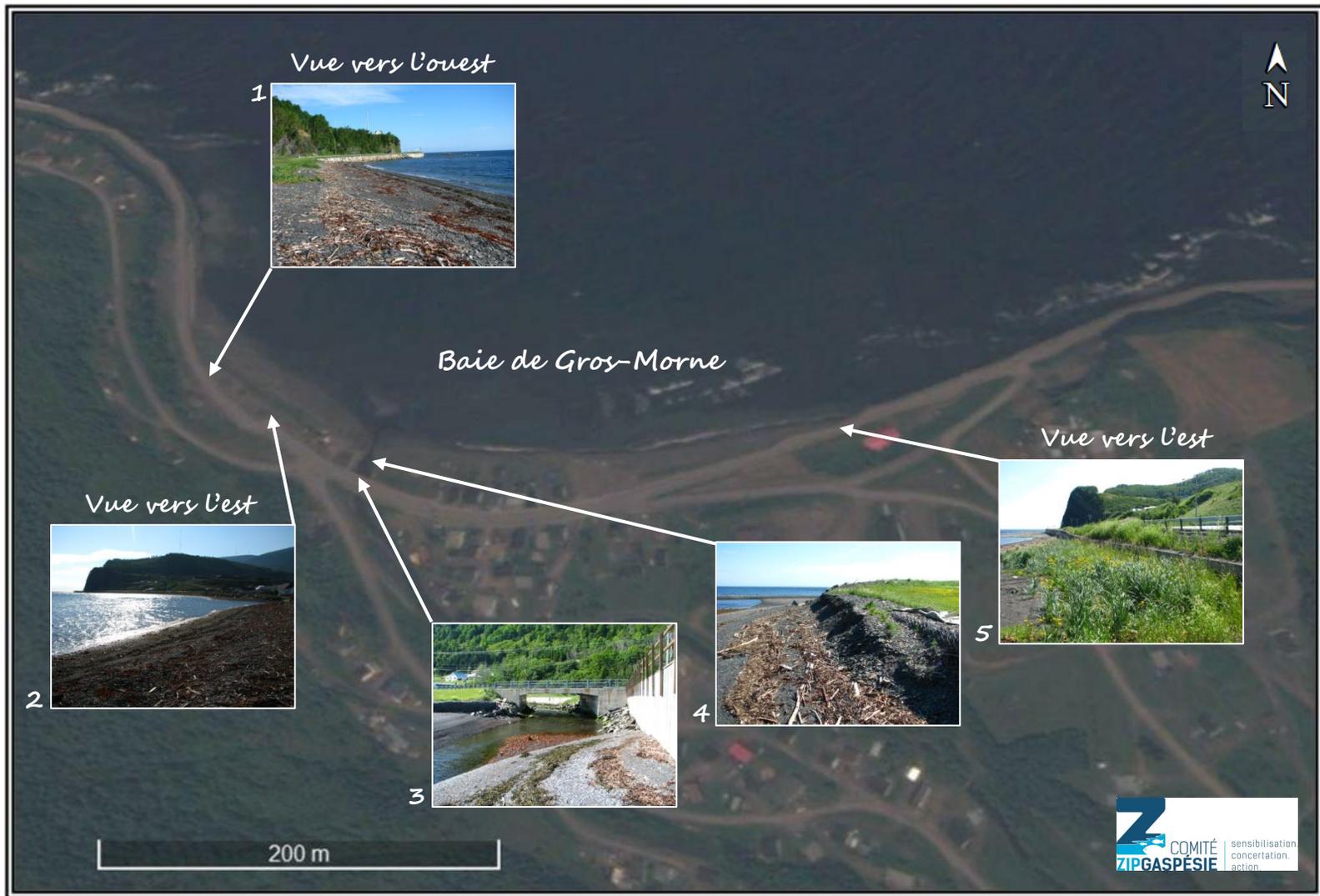


Figure 38. Aperçu de la baie de Gros-Morne



A- Érosion et décrochement de talus



B- Érosion de la halte routière



C- Traces de véhicules sur la plage



D- Traces de VTT sur la plage



E- Feu de camp sur la plage



F- Débris de plastique sur la plage

Figure 39. Observations sur le site de la baie de Gros-Morne

Fiche no 19 : Baie de Manche-d'Épée

Date de la visite : 24 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via la halte municipale au centre.

Description du site :

Plage côtière de galets et de gravier assez naturelle avec présence d'une halte municipale. Caractérisée par un enrochement d'une hauteur moyenne de 2 m et d'une pente de 45° à l'ouest et par une pente d'environ 90° pour une hauteur de 40 cm à l'est. Dans la partie supérieure du talus se trouve une strate herbacée. Ce site est traversé par la rivière Manche d'Épée, qui se déverse dans la mer. Environ 60 % de la côte est affectée par l'érosion et un enrochement est retrouvé sur 25% de sa longueur. Situé près de la 132 qui la longe, avec présence de maisons dans la partie est et d'une descente rustique de bateau au centre.

Composition principale du site :

Plage de galet ou gravier (40 %), infrastructures (20 %), pelouse (15 %), strate herbacée (15 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de gravier et galets (figure 38, photos 1, 2, 4 et 5). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Érosion et décrochement de talus le long de la côte (figure 40, photo 3 et figure 41, photos A et B).
- 2- Malgré la présence de poubelles, quelques déchets sont présents (blocs de béton, pneu, bouteilles, etc.) (figure 41, photos C, D et E).
- 3- Quelques de feux de camp sur la grève (figure 41, photo F).

Mesures de mitigation proposées :

- Procéder à la cueillette des déchets.
- Effectuer une stabilisation adéquate du talus grâce au génie végétal.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de maintenir le niveau d'usage actuel.

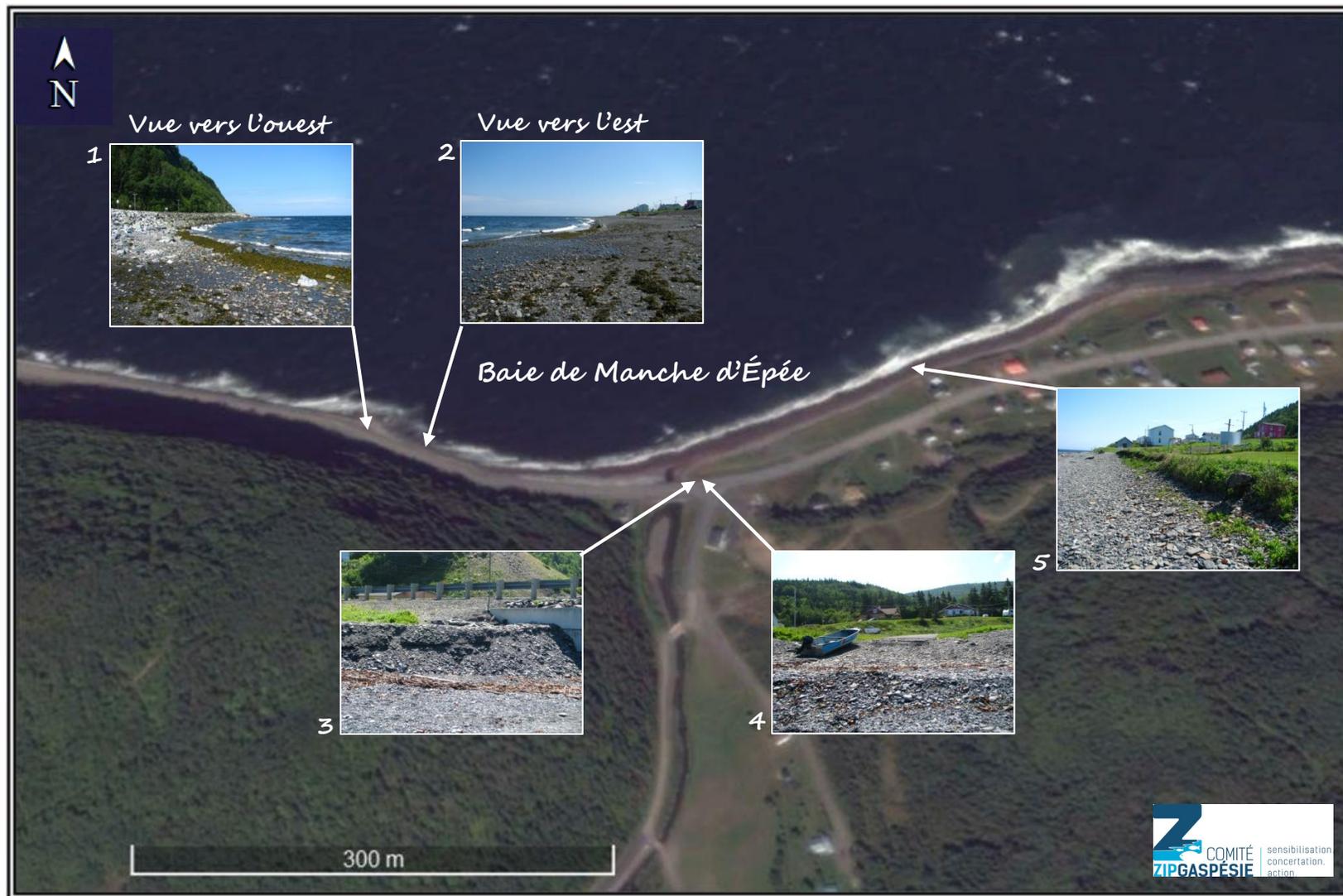


Figure 40. Aperçu de la baie de Manche-d'Épée



A- Érosion et décrochement de talus



B- Érosion et décrochement de talus



C- Bloc de ciment abandonné



D- Bouteille de plastique sur la plage



E- Débris de pneu sur la plage



F- Feu de camp sur la plage

Figure 41. Observations sur le site de la baie de Manche-d'Épée

Fiche no 20 : Anse de la rivière Madeleine

Date de la visite : 24 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via l'accès à la plage.

Description du site :

Plage côtière avec présence de falaises aux extrémités est et ouest, ponctuée par une flèche littorale sablonneuse s'élançant vers l'ouest et d'un socle rocheux à l'est. Ce site est traversé par la rivière Madeleine, qui se déverse dans la mer. La plage est caractérisée par un talus d'une hauteur moyenne de 30 cm et d'une pente de 90° à l'est. Le talus de la flèche littorale se définit par une pente d'environ 90° pour une hauteur de 50 cm à l'ouest et par une pente de 45° pour une hauteur moyenne de 40 cm à l'est. La pente du talus ouest de la rivière passe de 70 à 80° pour une hauteur de 7 à 20 m. Dans la partie supérieure de talus de la plage se trouve une strate herbacée, suivie par une strate arborescente et d'une strate arbustive, surtout au centre de la flèche littorale. Présence de marais saumâtres à différents endroits le long de la rivière Madeleine. Environ 90 % de la côte est affectée par l'érosion, en incluant les berges de la rivière, et un enrochement ou une surface protectrice de ciment sont retrouvés sur 5 % de sa longueur. Situé près de la 132 qui la longe, avec présence de maisons et de gazon près de la plage dans la partie est du site. Forte fréquentation et usage du site pour des raisons récréatives sur la plage et la flèche littorale ou de pêche sur la rivière à saumon.

Composition principale du site :

Strate herbacée (25 %), strate arborescente (20 %), plage de sable (20 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage et d'une flèche littorale à dominance de sable (figure 42, photos 1, 2, 3 et 5). Milieu humide se définissant par différents marais situés dans l'embouchure de la rivière Madeleine (figures 42 et 43). La liste des principales espèces qui les composent a été rassemblée dans le tableau 4. Seuls les marais 2, 3, 4, 5 et 9 ont une strate arbustive, tandis que les marais 2, 3 et 9 ont une strate arborescente de façon exclusive.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée lors de l'inventaire. Cependant, selon le CDPNQ, l'aigle royal, vulnérable selon la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* du gouvernement du Québec, a été observé à l'embouchure de la rivière Madeleine. Toujours selon le CDPNQ, le plantain à base velue, espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, a été également notée à l'embouchure de la rivière Madeleine.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée. La présence du mélilot blanc, une espèce opportuniste, a été observée avec un recouvrement approximatif de 10 % de la superficie végétale du site.

Présence de zosteraies :

Une zosteraie a été observée (figure 42, photo 4). En tout, 5 plaques d'environ 2 m² ont été recensées pour une profondeur des eaux de 30 cm. La localisation de cette zosteraie se situe aux coordonnées suivantes : N 49°14'29,1'' et O 65°17'56,4''.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Fiche no 20 : Anse de la rivière Madeleine (suite)

Perturbations observées :

- 1- Traces de VTT et de camions et présence de ces derniers sur la grève, surtout sur la flèche littorale, accélérant le processus d'érosion (figure 44, photos C, D, E et F; figure 45, photos A, B et C).
- 2- Érosion et décrochement de talus le long de la côte et des berges de la rivière (figure 44, photos A et B).
- 3- Présence importante d'algues vertes dans la rivière (figure 45, photo F).
- 4- Déchets (bouteilles, vêtements, débris de métal, pneus, etc.) (figure 45, photos D et E).
- 5- Feux de camp sur la grève.

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de véhicules motorisés grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Effectuer une sensibilisation de la préservation d'un site sensible auprès des usagers.
- Procéder à la cueillette des déchets.
- Effectuer une stabilisation adéquate de talus dans la section à proximité de la route et des habitations.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Passable. Ce milieu est fortement fréquenté et le processus d'érosion de la flèche littorale et de la plage semble accéléré en raison du passage important des véhicules. Ce milieu peut donc être préservé à condition de procéder à la mise en place des mesures de mitigation proposées.

Tableau 4. Liste des plantes observées dans les marais de l'embouchure de la
rivière Madeleine

Nom français	Nom scientifique	Recouvrement végétal par strate (%)
Strate arborescente		
Épinette noire	<i>Picea mariana</i>	70 %
Peuplier faux-tremble	<i>Populus tremuloides</i>	20 %
Strate arbustive		
Myrique baumier	<i>Myrica gale</i>	30 %
Saule	<i>Salix</i> sp.	30 %
Rosier palustre	<i>Rosa palustris</i>	20 %
Amélanchier	<i>Amelanchier</i> sp.	5 %
Strate herbacée		
Carex paléacé	<i>Carex paleacea</i>	40 %
Jonc des rivages	<i>Juncus balticus</i>	30 %
Verge d'or toujours verte	<i>Solidago sempervirens</i>	5 %
Sanguisorbe du Canada	<i>Sanguisorba canadensis</i>	5 %
Spartine étalée	<i>Spartina patens</i>	5 %
Potentille ansérine	<i>Potentilla anserina</i>	5 %
Iris versicolore	<i>Iris versicolor</i>	< 5 %
Scirpe à nœud rouge	<i>Scirpus microcarpus</i>	< 5 %
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	< 5 %
Spartine pectinée	<i>Spartina pectinata</i>	< 5 %
Quenouilles	<i>Typha</i> sp.	< 5 %
Plantain maritime	<i>Plantago maritima</i>	< 5 %



Figure 42. Aperçu de l'anse de la rivière Madeleine



Figure 43. Photographies des différents marais de l'embouchure de la rivière Madeleine



A- Érosion et décrochement de talus



B- Érosion des berges de la rivière



C- Traces de véhicules allant à la plage



D- Traces de véhicules allant à la plage



E- Traces de véhicules vers la plage



F- Traces de véhicules sur la flèche

Figure 44. Observations sur le site de l'anse de la rivière Madeleine



A- VTT sur la plage



B- Camion sur la plage



C- Traces de véhicules sur la plage



D- Pneu dans la rivière



E- Déchets sur la plage



F- Algues vertes dans la rivière

Figure 45. Autres observations sur le site de l'anse de la rivière Madeleine

Fiche no 21 : Anse du Cap à l'Ours

Date de la visite : 25 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via le quai et le restaurant de la Capitainerie.

Description du site :

Plage côtière avec socle rocheux, gravier, galets et sable. Plage assez naturelle avec présence d'un quai flottant et d'un enrochement se prolongeant dans la baie autour du quai. Havre de pêcheurs avec un aménagement de tables de pique-nique, de poubelles et d'une descente en ciment pour les bateaux. Dans la partie centrale et est, présence d'un talus d'une hauteur variant de 40 cm à 1 m et d'une pente de 80° tandis que la partie ouest, enrochée, est d'une hauteur de 2 m pour une pente de 90°. Dans la partie supérieure du talus de la partie centrale et est se trouve une strate herbacée, suivie par une strate arbustive et arborescente. Environ 25 % de la côte est affectée par l'érosion et un enrochement est retrouvé sur 50 % de sa longueur.

Composition principale du site :

Infrastructures (30 %), strate herbacée (15 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable, de galets et de gravier (figure 46, photos 1 à 3). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée. La présence du mélilot blanc, une espèce opportuniste, a été observée avec un recouvrement approximatif de moins de 5 % de la superficie végétale du site.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Érosion et décrochement de talus le long de la côte (figure 47, photos A, B et C).
- 2- Déchets (bouteilles, métal, morceaux de bois, etc.) (figure 47, photos E et F).
- 3- Quelques feux de camp (figure 47, photo D).

Dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin observé.

Mesures de mitigation proposées :

- Procéder à la cueillette des déchets. Puisqu'il y en a peu, cette tâche serait rapidement réalisée.
- Effectuer une stabilisation adéquate de talus dans la section à proximité des habitations.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de maintenir le niveau d'usage actuel.



Figure 46. Aperçu de l'anse du Cap à l'Ours



A- Érosion et décrochement de talus



B- Érosion et décrochement de talus



C- Effet de l'érosion sur une clôture



D- Feu de camp sur la côte



E- Déchet sur la plage



F- Débris de bois sur la plage

Figure 47. Observations sur le site de l'anse du Cap à l'Ours

Fiche no 22 : La Grande Anse

Date de la visite : 25 juillet 2016

Facilité d'accès : Oui, via la rue de l'Anse.

Description du site :

Plage côtière très naturelle à sable beige pâle presque blanc. Endroit paisible et reculé de la route 132. Falaises situées aux extrémités est et ouest avec présence d'un talus central d'une hauteur variant de 10 cm à 2 m et d'une pente de 90°. Dans la partie supérieure du talus se trouve une strate herbacée, suivie par une strate arbustive et arborescente par endroit. Ce site est traversé par deux ruisseaux non identifiés qui se déversent dans la mer. Environ 50 % de la côte est affectée par l'érosion, tandis qu'un enrochement ou muret est retrouvé sur les 50% restants. Présence de maisons sur la côte dans la section centrale de l'anse.

Composition principale du site :

Plage de sable (30 %), strate herbacée (20 %), infrastructures (15 %)

Présence d'un milieu sensible d'intérêt :

Milieu sensible constitué d'une plage littorale à dominance de sable (figure 48, photos 1 à 5). Absence de milieu humide.

Espèces à statut précaire :

Aucune espèce à statut précaire n'a été observée.

Espèces exotiques envahissantes :

Aucune espèce envahissante n'a été observée. La présence du mélilot blanc, une espèce opportuniste, a été observée avec un recouvrement approximatif de 10 % de la superficie végétale du site.

Présence de zosteraies :

Aucune zosteraie n'a été observée.

Présence de dépotoir clandestin :

Aucun dépotoir clandestin n'a été observé.

Perturbations observées :

- 1- Érosion et décrochement de talus le long de la côte (figure 49, photo A et B).
- 2- Déchets (morceaux de bétons, bouteilles, métal, etc.) (figure 49, photos D, E et F).
- 3- Quelques feux de camp sur la grève (figure 49, photo C).
- 4- Traces de VTT sur la grève (figure 13, photo 5; figure 14, photos C et D).

Mesures de mitigation proposées :

- Limiter la présence de VTT grâce à des panneaux de sensibilisation.
- Procéder à la cueillette des déchets.
- Effectuer une stabilisation adéquate du talus dans la section à proximité de la route et des habitations.

Évaluation de la probabilité de maintien de ce milieu :

Bonne, à condition de maintenir le niveau d'usage actuel.



Figure 48. Aperçu de la Grande Anse



A- Érosion et décrochement de talus



B- Érosion et décrochement du talus



C- Feu de camp sur la plage



D- Blocs de ciment sur la plage



E- Batterie retrouvée sur la plage



F- Débris de métal sur la plage

Figure 49. Observations sur le site de la Grande Anse

5. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION DES SITES

En résumé, il existe peu de milieux humides le long de la côte de la MRC de La Haute-Gaspésie par rapport à la longueur de celle-ci. En tout, 4 des 22 sites sélectionnés présentent un ou des milieux humides. Le tableau 5 montre une synthèse des milieux humides et leur superficie approximative. Cependant, chacun des 22 sites est considéré comme un milieu sensible de par son importance à l'intérieur du maintien de la santé des écosystèmes marins et côtiers. Les principales menaces recensées pouvant perturber l'intégrité de ces milieux sont les suivantes :

- la circulation de VTT et de camions dans la végétation et sur la plage;
- le piétinement de la végétation pour accéder à la plage;
- l'érosion et le décrochement du talus des côtes;
- les déchets retrouvés sur la plage;
- les feux de camp;
- la tonte du gazon et des herbacées littorales à la limite des terrains ou dans le but de créer des sentiers menant à la plage;
- la contamination par le rejet des eaux usées municipales non traitées dans le fleuve Saint-Laurent.

Il est toutefois à remarquer qu'aucun dépotoir clandestin n'a été observé, ce qui est une très bonne nouvelle.

L'érosion et le décrochement de talus sont parfois naturels, mais peuvent également être causés par des causes anthropiques telles le défrichement d'une côte et l'utilisation de pelouse, fragilisant ainsi le talus. Ce phénomène a été observé à plusieurs reprises sur les sites.

La circulation des VTT et des motocyclettes sur la plage est interdite au Québec (Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles). Cette pratique dommageable doit faire l'objet de mesures de sensibilisation car elle altère la stabilité des sols et accélère le processus d'érosion. En fait, le couvert végétal permet, grâce à son réseau de racines, de protéger le sol de l'érosion en le maintenant en place. Lorsque le couvert végétal est affecté, que ce soit par le piétinement ou par le passage de véhicules, le processus d'érosion est alors accéléré.

D'autre part, deux zosteraies ont été observées lors de l'inventaire. Ceci est une découverte d'importance, étant donné leur implication au niveau écologique. En fait, les zosteraies, composées par un regroupement de la plante nommée zostère marine, figurent parmi les habitats les plus riches du Québec (CREGIM, 2006). Elles occupent un rôle prépondérant dans l'écosystème de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. En plus de contribuer à la stabilisation des sédiments en bordure des rives, elles servent de garde-manger à plusieurs espèces d'oiseaux. Elles constituent un milieu de reproduction pour de nombreuses espèces de poissons (dont certaines espèces commerciales). Elles permettent de filtrer l'eau et de fournir une grande source de matière organique.

La majorité des milieux sensibles, soit 12 des 22 sites sélectionnés, ont sur leur berge des plants de mélilot blanc. Cette espèce est considérée comme exotique envahissante par plusieurs organismes, quoique non reconnue sous ce statut par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs; elle y est considérée comme espèce opportuniste, statut qui est utilisé dans ce présent rapport.

Tableau 5. Synthèse des milieux humides et de leur superficie

Sites	Milieu humide	Superficie approximative (m ²)
Baie des Capucins	Marais 1	320 535
Baie de Cap-Chat	Marais*	46 600
(secteur en amont de la rte 132)	Marécage et îlots arbustifs*	87 300
Anse de Mont-Louis	Plaques de spartine alterniflore	30
(secteur en aval de la rte 132)		
(secteur en amont de la rte 132)	Marais et îlot arbustif*	137 800
Anse de la rivière Madeleine	Marais 1	810
	Marais 2	2 272
	Marais 3	687
	Marais 4	3 135
	Marais 5	2 260
	Marais 6	36
	Marais 7	24
	Marais 8	16
	Marais 9	8 719

* Les superficies de ces milieux ont été mesurées par le CENG lors de leurs travaux d'inventaires.

6. CONCLUSION

Comme les marais intertidaux ont un rôle écologique important et permettent une transition des écosystèmes marins vers les écosystèmes terrestres, il est primordial de les préserver. En plus de permettre le recyclage des métaux lourds et la rétention des sédiments, ils offrent une barrière contre l'érosion, protégeant ainsi la côte ainsi que la faune et la flore qui s'y abritent. Ils sont riches en éléments nutritifs et figurent parmi les zones les plus prolifiques en production primaire.

Parmi les 4 sites recensés affichant des marais, celui de la baie des Capucins est la zone prioritaire où déployer des efforts de conservation. En effet, de nombreuses traces de VTT circulant directement à travers le marais ont été notées, indiquant une menace importante pour l'intégrité de ce milieu. L'effritement de la végétation causée par le passage répété des VTT est une perturbation méritant un déploiement de mesures de protection.

En ce qui concerne les 22 milieux sensibles inventoriés, tous ont démontré des marques de la présence anthropique à divers niveaux. La majorité d'entre eux sont affectés par la présence du passage des VTT sur la plage et à travers la végétation, par la présence de déchets ainsi que par l'érosion. Le site de l'anse de la rivière Madeleine semble être le milieu sensible qui est le plus touché par la présence humaine. En effet, de nombreux véhicules ont été observés sur place le jour de l'inventaire, démontrant une forte fréquentation de la flèche littorale par les résidents. La présence d'espèces à statut précaire sur le site dont l'aigle royal et le plantain à base velue, en plus de la découverte d'une zosteraie, incitent d'autant plus à protéger ce milieu riche et fragile à la fois.

Plusieurs mesures ont été proposées visant la préservation de ces milieux dont l'implantation de panneaux de sensibilisation adressés aux utilisateurs de VTT et la cueillette de déchets. Comme la majorité de la côte de la MRC de La Haute-Gaspésie est touchée par l'érosion et que les habitations perdent du terrain à chaque année, il est proposé d'orienter les efforts sur l'instauration de mesures de rétention des sols. De plus, une sensibilisation face au piétinement et à la tonte des herbacées en bordure de la plage serait de mise.

7. RÉFÉRENCES

Bélanger, J. et Gilbert, H., 2014. *Projet de caractérisation des milieux humides et dépotoirs sauvages compris dans le tronçon fluvial de la MRC Charlevoix-Est*, produit par le Bureau d'écologie appliqué pour le Comité ZIP Saguenay, 67 pages.

Briand, Y., 2015. *Rapport de caractérisation : milieu humide de la rivière Mont-Louis*, Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, 45 pages.

Briand, Y., 2016. *Rapport de caractérisation : milieux humides de la rivière Cap-Chat*, Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, 51 pages.

Canards Illimités Canada, 2012. *Les milieux humides*, 2 pages.

CREGIM, 2006. *Les herbiers de zostère, un habitat exceptionnel. Guide d'activités de sensibilisation et d'éducation à la zostère marine*, 18 pages.

Martel, M.-C., Provencher, L., Grant, C. Ellefsen, H.-F. et Pereira, S. 2009. *Distribution et description des herbiers de zostère du Québec*. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Doc.de rech. 2009/050. viii + 37 pages.

Ministère du développement durable et de la lutte au changement climatique. *Répertoire des terrains contaminés*. [En ligne]
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp>